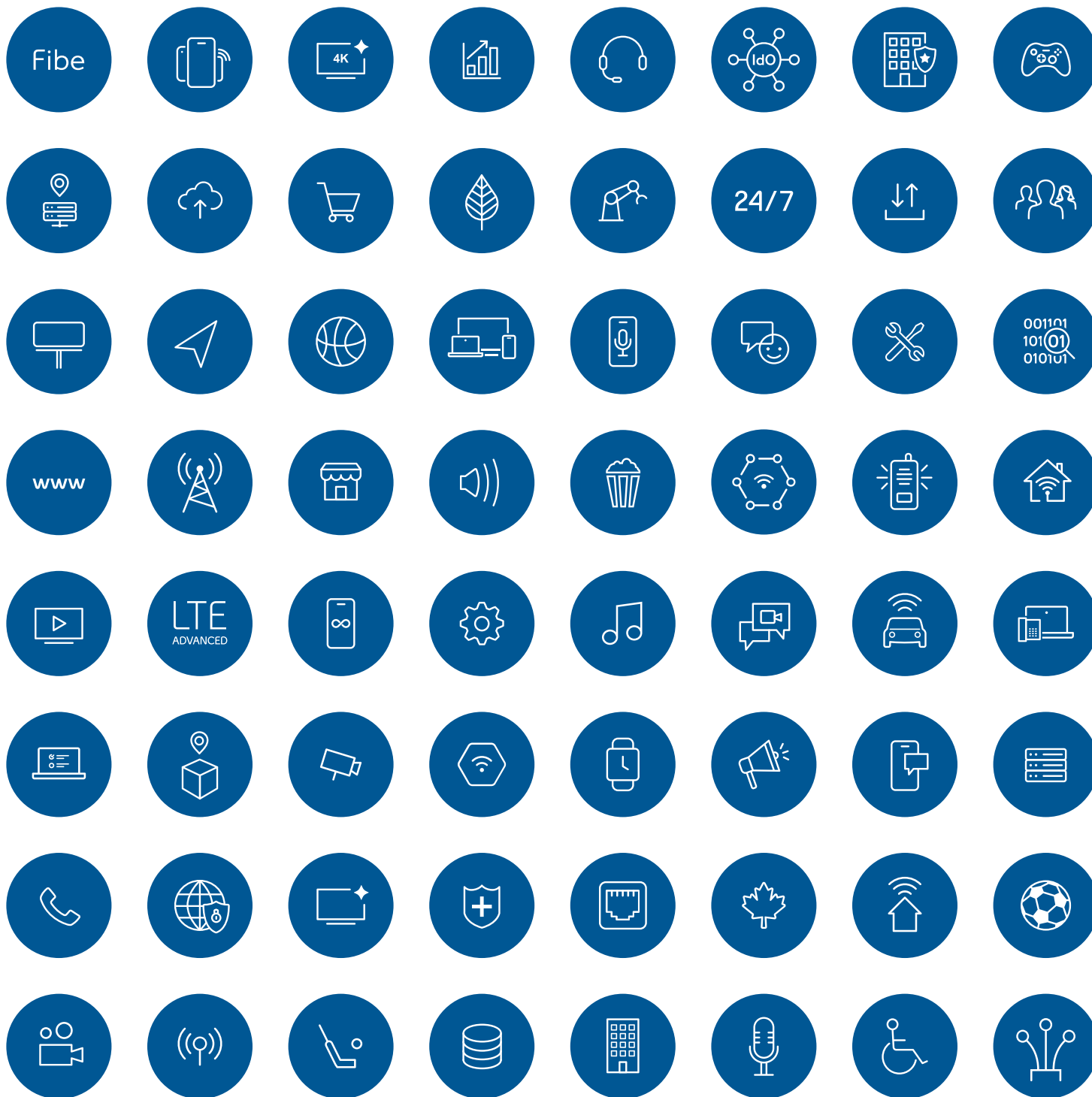


Créer de meilleures expériences

Notice annuelle pour
l'exercice clos le
31 décembre 2019



Dans la présente notice annuelle, les expressions *nous*, *notre/nos* et *BCE* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Toute rubrique des rapports de gestion des exercices 2017, 2018 et 2019 (rapport de gestion 2017 de BCE, rapport de gestion 2018 de BCE et rapport de gestion 2019 de BCE, respectivement) et toute rubrique des états financiers consolidés 2019 de BCE mentionnées dans la présente notice annuelle sont intégrées par renvoi aux présentes. Aucun autre document ne devrait être considéré comme étant intégré par renvoi dans la présente notice annuelle. Le rapport de gestion 2017 de BCE, le rapport de gestion 2018 de BCE, le rapport de gestion 2019 de BCE et les états financiers consolidés 2019 de BCE ont été déposés auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à sedar.com) et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) en tant qu'annexes aux rapports annuels de BCE sur formulaire 40-F (disponibles à sec.gov). Ils sont également disponibles sur le site Web de BCE à BCE.ca.

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans la présente notice annuelle n'en font pas partie et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Sauf indication contraire, les montants en dollars sont en dollars canadiens. L'information contenue dans la présente notice annuelle est arrêtée au 5 mars 2020, sauf indication contraire et à l'exception de l'information contenue dans les documents intégrés par renvoi et arrêtée à une autre date.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, nous avons adopté la Norme internationale d'information financière (IFRS) 16, *Contrats de location*, comme il est décrit à la section 10.1, *Nos méthodes comptables*, du rapport de gestion 2019 de BCE, selon une approche rétrospective modifiée en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires particulières d'IFRS 16.

Afin de refléter les changements liés à la façon dont nous gérons nos activités et nous évaluons la performance, notre secteur Services sans fil inclut maintenant la totalité des résultats d'exploitation de La Source (Bell) Électronique inc. (La Source), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, et les périodes antérieures ont été retraitées à des fins de comparaison. Auparavant, les résultats de La Source étaient inclus dans nos secteurs Services sans fil et Services sur fil.

Table des matières

NOTICE
ANNUELLE

RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION
ET DES ÉTATS FINANCIERS INTÉGRÉES
PAR RENVOI (RENOI AUX PAGES
DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE BCE,
SAUF INDICATION CONTRAIRE)

1	Mise en garde concernant les déclarations prospectives	2	47 et 48; 62 et 63; 68 et 69; 74; 95 à 102
2	Structure de la société	5	
2.1	Constitution en société et siège social	5	
2.2	Filiales	5	
3	Description de nos activités	6	
3.1	Sommaire général	6	31 à 34; 47 et 48; 53; 59; 62 et 63; 65; 68 et 69; 74; 89
3.2	Impératifs stratégiques	7	41 à 45
3.3	Avantages concurrentiels	7	43
3.4	Commercialisation et canaux de distribution	11	
3.5	Transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos processus	12	
3.6	Réseaux	13	91
3.7	Employés	15	
3.8	Responsabilité d'entreprise	16	
3.9	Environnement concurrentiel	19	48 à 50; 61 à 63; 67 et 68; 70; 72 et 73; 75
3.10	Cadre réglementaire	20	90 à 94
3.11	Immobilisations incorporelles	20	
4	Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices	21	
4.1	Transactions	21	
4.2	Faits récents touchant notre société	22	34 à 37; 41 à 45; 34 à 37 ⁽¹⁾ ; 41 à 45 ⁽¹⁾ ; 34 à 37 ⁽²⁾ ; 40 à 44 ⁽²⁾
4.3	Cadre réglementaire	22	90 à 94; 92 à 97 ⁽¹⁾ ; 95 à 100 ⁽²⁾
5	Notre structure du capital	23	
5.1	Titres de BCE	23	156 et 157
5.2	Titres d'emprunt de Bell Canada	24	146 et 147
5.3	Notations	25	
5.4	Négociation de nos titres	28	
6	Dividendes et politique de distribution de dividendes	30	35 à 37
7	Nos administrateurs et membres de la haute direction	31	
7.1	Administrateurs	31	
7.2	Membres de la haute direction	32	
7.3	Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction	32	
8	Litiges	33	
9	Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes	36	
10	Intérêts des experts	36	
11	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	36	
12	Pour des renseignements supplémentaires	36	
13	Annexe 1 – Information sur le comité d'audit	37	
14	Annexe 2 – Charte du comité d'audit	40	

(1) Renvois à des rubriques du rapport de gestion 2018 de BCE faisant partie du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (rapport annuel 2018 de BCE).

(2) Renvois à des rubriques du rapport de gestion 2017 de BCE faisant partie du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (rapport annuel 2017 de BCE).

1 Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans la présente notice annuelle constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos plans de déploiement pour les réseaux et les dépenses d'investissement, l'objectif de croissance du dividende, le dividende sur actions ordinaires annualisé et la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE pour 2020, nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle décrivent nos attentes en date du 5 mars 2020 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans cette notice annuelle sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle reposent sur un certain nombre d'hypothèses que nous jugeons raisonnables au 5 mars 2020. Il y a lieu de se reporter en particulier à la section *Perspectives commerciales et hypothèses* du rapport de gestion 2019 de BCE aux pages 47, 48, 62, 63, 68, 69 et 74 du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (rapport annuel 2019 de BCE), pour une analyse de certaines des principales hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation que nous avons formulées dans la préparation de ces déclarations prospectives. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle comprennent, sans s'y limiter :

- les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, y compris, en particulier, celles qui concernent l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère et le contrôle du piratage des droits d'auteur;
- l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris de concurrents nouveaux et émergents, jumelée au lancement de nouveaux produits et services, ainsi que l'incidence connexe sur le coût lié à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, de même que sur nos parts de marché, nos volumes de ventes et nos stratégies d'établissement des prix;
- le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent à l'accélération des perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité;
- la croissance du nombre d'abonnés et de téléspectateurs compromise par l'évolution des habitudes en matière de visionnement et l'expansion des fournisseurs de services de télévision (télé) par contournement et les autres fournisseurs de services, ce qui pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services, ainsi que la fragmentation du marché de la publicité et les changements qui s'y produisent;
- l'augmentation des coûts du contenu liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu, et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements;

- la prolifération du piratage de contenu, qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à monétiser les produits et les services, et également comprimer la bande passante;
- la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et du coût des appareils qui pourrait nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle;
- une conjoncture économique et des conditions des marchés des capitaux défavorables, un niveau d'activité de détail et commerciale en baisse, l'incidence défavorable connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci, et le volume des créances douteuses;
- l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, notamment les réseaux, les systèmes de technologies de l'information (TI), les bureaux, les magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles;
- l'incapacité à transformer nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client à tous les points d'interaction dans le contexte d'une gamme de produits et de services de premier plan en constante évolution, tout en aplanissant notre structure de coûts;
- l'incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse et stratégique;
- l'incapacité à créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle;
- la complexité de nos activités découlant des multiples plateformes technologiques, systèmes de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, ainsi que d'une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles et de gammes de produits;
- l'incapacité à maintenir la performance opérationnelle optimale de nos réseaux, étant donné une augmentation importante de la demande relativement à la capacité des réseaux pour les services Internet et sans fil;
- l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI très performants soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace;
- le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes qui dépasseraient nos objectifs en matière d'intensité du capital, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux;
- l'incapacité à générer les avantages escomptés de nos restructurations d'entreprises, des remplacements et des mises à niveau de systèmes, des réductions de personnel, des refontes de processus, et de l'intégration des entreprises acquises;
- les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau;
- les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite;
- l'incapacité à attirer des employés possédant les compétences appropriées, à les fidéliser et à stimuler leur performance dans un environnement sûr;
- les interruptions de travail;
- notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités, mettre en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres, offrir de nouveaux produits et services, ainsi que respecter différentes obligations;
- les modifications à notre répertoire de fournisseurs et d'impartiteurs que nous pourrions décider d'effectuer ou que nous serions tenus d'apporter;
- l'incapacité d'assurer, par nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs conçus pour ce faire, la pleine transparence en ce qui concerne le risque lié aux fournisseurs actuels ou aux nouveaux fournisseurs;
- le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité qui concernent nos fournisseurs sont contournés;
- la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts de fabrication ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables;
- l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée;
- l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE, que le dividende sur actions ordinaires sera majoré ou que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue;
- l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché;
- la volatilité liée à l'obligation au titre des régimes de retraite et les cotisations accrues aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi;
- des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux;
- l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts;
- l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses;
- un règlement défavorable des litiges, en particulier des actions collectives;
- de nouvelles modifications ou des modifications défavorables aux lois applicables et l'incapacité d'agir en amont pour ce qui est du respect de nos obligations juridiques et réglementaires;

- l'incapacité à comprendre les préoccupations concernant les changements climatiques ou les attentes du public et du gouvernement pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement;
- les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil;
- l'incapacité à assurer le fonctionnement de nos réseaux et à fournir des produits et un service à la clientèle en cas de pandémies, d'épidémies ou d'autres éventualités menaçantes pour la santé, et en raison de leur incidence défavorable sur l'économie et les marchés des capitaux.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans cette notice annuelle et dans le rapport de gestion 2019 de BCE, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion 2019 de BCE, aux pages 95 à 102 du rapport annuel 2019 de BCE.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits précédemment ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 5 mars 2020. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

2 Structure de la société

2.1 Constitution en société et siège social

BCE Inc. a été constituée en société par actions en 1970 et prorogée en 1979 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est régie par un certificat et des statuts de fusion datés du 1^{er} août 2004, tels qu'ils ont été modifiés par : a) un certificat et des statuts d'arrangement datés du 10 juillet 2006 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement qui prévoit la distribution par BCE Inc. à ses actionnaires de parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et pour consolider les actions ordinaires en circulation de BCE Inc.; b) un certificat et des statuts de modification datés du 25 janvier 2007 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan

d'arrangement lié à l'échange des actions privilégiées de Bell Canada contre des actions privilégiées de BCE Inc.; c) un certificat et des statuts de modification datés du 29 juin 2011 pour la création de deux séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de BCE Inc. (les actions privilégiées de premier rang); et d) des certificats et des statuts de modification datés du 22 septembre 2014 et du 11 novembre 2014 pour la création de six séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Le bureau principal et le siège social de BCE Inc. sont situés au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, Verdun (Québec) H3E 3B3.

2.2 Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE Inc. au 31 décembre 2019, qui sont toutes constituées en société par actions au Canada, et le pourcentage de titres avec droit de vote que BCE Inc. détenait directement ou indirectement dans ces filiales à cette date. BCE Inc. a d'autres filiales qui ne sont pas présentées dans le tableau puisqu'elles représentaient, individuellement, 10 % ou moins du total

de nos actifs consolidés et 10 % ou moins du total de nos produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2019. Dans l'ensemble, ces autres filiales représentent 20 % ou moins du total de nos actifs consolidés et 20 % ou moins du total de nos produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2019.

FILIALE	POURCENTAGE DE TITRES AVEC DROIT DE VOTE QUE BCE INC. DÉTENAIT AU 31 DÉCEMBRE 2019 ⁽¹⁾
Bell Canada	100 %
Bell Mobilité Inc.	100 %
Bell Média Inc.	100 %

(1) Au 31 décembre 2019, BCE Inc. détenait directement 94,1 % des titres avec droit de vote de Bell Canada et, indirectement, la tranche restante de 5,9 % par l'intermédiaire de Bell MTS Inc., sa filiale entièrement détenue. BCE Inc. détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de : (i) Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) par l'intermédiaire de Bell Canada, qui pour sa part détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de Bell Mobilité par l'intermédiaire de Holding Bell Mobilité Inc., sa filiale entièrement détenue, et de (ii) Bell Média Inc. (Bell Média) par l'intermédiaire de Bell Canada.

3 Description de nos activités

3.1 Sommaire général

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell* et *Bell Média*.

Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes partout au Canada.

Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

De l'information additionnelle à l'égard de nos activités d'exploitation ainsi que des produits et des services que nous offrons est présentée à la section 1.2, *À propos de BCE*, du rapport de gestion 2019 de BCE, aux pages 31 à 34 du rapport annuel 2019 de BCE.

En plus de nos secteurs opérationnels, nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd., une entreprise de sports et de divertissement qui détient plusieurs équipes de sport, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, ainsi que des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel), un distributeur établi au Canada qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles provenant de deux fournisseurs;
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec.

Une analyse des acquisitions, des placements et des cessions d'importance réalisés par BCE au cours des trois derniers exercices est présentée à la section 4.1, *Transactions*, de la présente notice annuelle.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, nous avons généré des produits d'exploitation consolidés de 23 964 millions \$ et de 23 468 millions \$, respectivement, et un bénéfice net consolidé de 3 253 millions \$ et de 2 973 millions \$, respectivement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont totalisé 9 142 millions \$ (des produits externes de 9 087 millions \$), les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont totalisé 12 356 millions \$ (des produits externes de 12 066 millions \$) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont totalisé 3 217 millions \$ (des produits externes de 2 811 millions \$). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont totalisé 8 818 millions \$ (des produits externes de 8 766 millions \$), les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont totalisé 12 267 millions \$ (des produits externes de 12 025 millions \$) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont totalisé 3 121 millions \$ (des produits externes de 2 677 millions \$). Un tableau indiquant la tranche des produits d'exploitation totaux attribuable à chaque secteur pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 est présenté à la section 4.3, *Produits d'exploitation*, du rapport de gestion 2019 de BCE, à la page 53 du rapport annuel 2019 de BCE. Un tableau indiquant les produits d'exploitation de nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell par catégorie de produits et de services est présenté à la section 5.1, *Services sans fil de Bell*, et à la section 5.2, *Services sur fil de Bell*, respectivement, du rapport de gestion 2019 de BCE, aux pages 59 et 65 du rapport annuel 2019 de BCE.

Une partie des produits tirés de nos secteurs varie légèrement selon les saisons. Pour en savoir davantage, se reporter à la section 7.2, *Information financière trimestrielle – Considérations sur le caractère saisonnier*, du rapport de gestion 2019 de BCE, à la page 89 du rapport annuel 2019 de BCE.

De l'information additionnelle à l'égard des perspectives commerciales de nos secteurs Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média est présentée à la section *Perspectives commerciales et hypothèses* du rapport de gestion 2019 de BCE, aux pages 47, 48, 62, 63, 68, 69 et 74 du rapport annuel 2019 de BCE.

3.2 Impératifs stratégiques

L'objectif de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Nos impératifs stratégiques prennent appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, permettant à la société d'assurer une croissance continue et un leadership en matière d'innovation dans un marché des communications en constante évolution. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées.

Afin de soutenir toutes les actions mises en œuvre pour atteindre notre objectif, nous avons mis à jour nos six impératifs stratégiques le 6 janvier 2020 afin d'harmoniser les efforts déployés à l'échelle de l'entreprise.

1. Bâtir les meilleurs réseaux
2. Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs
3. Offrir le contenu le plus captivant
4. Promouvoir l'expérience client
5. Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace
6. Investir dans notre équipe et soutenir son engagement

De l'information additionnelle à l'égard de nos impératifs stratégiques est présentée à la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, du rapport de gestion 2019 de BCE, aux pages 41 à 45 du rapport annuel 2019 de BCE.

3.3 Avantages concurrentiels

LA PLUS GRANDE ENTREPRISE DE COMMUNICATIONS DU CANADA

À titre de plus grande entreprise de communications du Canada, nous offrons un large éventail de produits et services de télécommunications, comme il est décrit ci-dessous :

- Nous sommes la plus grande entreprise de services locaux du Canada. BCE exploite un vaste réseau d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba ainsi que dans les territoires du Nord canadien. Nous fournissons une gamme complète de produits et services de communications sans fil ainsi que de voix et de données sur fil, y compris les services d'accès Internet et de télé, aux clients résidentiels, d'affaires et de gros.
- Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Au 31 décembre 2019, BCE était l'une des plus importantes entreprises de services sans fil du Canada en nombre d'abonnés, fournissant des services vocaux et de données mobiles à environ 10 millions d'abonnés dans tout le pays.
- BCE est le plus important fournisseur de services de télé du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2019, elle diffusait à l'échelle nationale une programmation nationale et internationale diversifiée à environ 2,8 millions d'abonnés des services de détail⁽¹⁾ par l'intermédiaire de ses services de télé IP, soit Télé Fibe et Alt Télé, ainsi que de son service de télé par satellite.
- BCE est le plus important fournisseur de services Internet du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2019, elle offrait un accès Internet haute vitesse à environ 3,6 millions de clients des services de détail⁽¹⁾ au moyen de la technologie de la fibre optique, de service sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTT) et de ligne numérique d'abonné (DSL).

- BCE exploitait environ 2,7 millions de lignes de services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail^{(1) (2)} au 31 décembre 2019.

Notre envergure, qui s'explique par notre importante clientèle, la portée de nos réseaux sur fil et sans fil de même que notre capacité à vendre en nous appuyant sur différents canaux de distribution, y compris un grand nombre d'établissements de vente au détail, comme il est expliqué plus en détail à la section 3.4, *Commercialisation et canaux de distribution*, de la présente notice annuelle, constitue un avantage concurrentiel clé. Grâce à la zone de couverture du service réseau sans fil qui s'étend à plus de 99 % de la population canadienne et à la zone de couverture de nos services sur fil en tant qu'entreprise de services locaux nationale qui couvre près des trois quarts des foyers canadiens, BCE affiche un bon positionnement pour tirer parti des solutions sans fil et sur fil intégrées dans l'avenir.

RÉSEAUX ET SERVICES SANS FIL DES PLUS ÉVOLUÉS SUR LE PLAN DE LA TECHNOLOGIE

Le secteur Services sans fil de Bell offre des services sur des réseaux sans fil des plus évolués sur le plan de la technologie qui sont accessibles à la quasi-totalité de la population canadienne. Nous offrons une vaste gamme de produits et services de communications voix et données sans fil à des clients résidentiels et d'affaires par l'intermédiaire de nos marques Bell, Virgin Mobile et Lucky Mobile, qui renforcent notre position concurrentielle sur le marché en nous permettant d'accroître notre compétitivité par rapport aux autres marques économiques du secteur au Canada et aux entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations.

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2019, nous avons cessé de présenter les abonnés de gros dans notre clientèle d'abonnés des services Internet, de télé et des SAR, ce qui reflète l'accent que nous mettons sur le marché de détail.

(2) Au 1^{er} janvier 2018, nos abonnés des SAR d'affaires ont été supprimés de notre clientèle d'abonnés des SAR du fait que cet indicateur de performance clé était de moins en moins pertinent étant donné que la migration des services voix vers les services IP se traduit par des pertes d'abonnés des SAR sans baisse correspondante des produits des activités ordinaires.

Les services sans fil constituent un important secteur de croissance pour nous et nous avons établi des priorités stratégiques visant à améliorer davantage notre offre de produits et services. Nous concentrons nos efforts à maintenir notre part de marché des activations d'abonnés des services sans fil postpayés des entreprises nationales, à faire croître notre part de marché des services prépayés, à favoriser une adoption plus généralisée des forfaits de services sans fil offrant des données illimitées et des programmes de paiements par versements, à améliorer la réalisation de nos ventes et la fidélisation de la clientèle et à renforcer l'offre de services de données. Nous sommes également d'avis que l'amélioration de l'expérience client dans tous nos points de service, l'augmentation de la qualité et de la performance des réseaux grâce à l'exécution efficace du déploiement de spectre et de l'agrégation de porteuses soutenant la bande passante et les vitesses, ainsi qu'une gamme diversifiée d'appareils, dont nous avons fait nos priorités, devraient continuer d'accroître notre capacité à attirer et à conserver les clients des services sans fil. Avec notre réseau national d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+), notre service réseau sans fil de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) (qui couvrait plus de 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2019) et nos services réseau LTE Advanced (LTE-A) bibande, tribande et quadribande (notre service réseau LTE-A bibande rejoignait environ 94 % de la population canadienne au 31 décembre 2019), nous sommes en mesure d'offrir un des plus grands choix de téléphones intelligents sans fil du Canada, avec une vaste couverture internationale et nord-américaine.

En 2018, à la suite d'essais fructueux, Bell a déployé son réseau plus performant LTE-A gigabit dans des emplacements centraux à Toronto et à Kingston, et l'a étendu à d'autres endroits depuis, parallèlement à l'arrivée sur le marché de téléphones intelligents compatibles avec ces vitesses supérieures. Pour pousser les vitesses de la technologie LTE-A au niveau du gigabit, Bell associe l'agrégation de porteuses à la technologie 4x4 entrées multiples/sorties multiples (MIMO) dans le but de renforcer l'efficacité du spectre et d'augmenter la capacité. Le réseau LTE-A gigabit est maintenant offert dans certaines villes de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique.

En 2016, nous avons fait la démonstration probante de la technologie mobile de cinquième génération (5G), en collaboration avec Nokia Corporation (Nokia). Menés au centre d'innovation de la technologie sans fil de Bell à Mississauga, en Ontario, les essais ont porté sur des fréquences dans la bande de 73 gigahertz (GHz) pour atteindre de manière continue des vitesses de transmission plus de six fois plus rapides que les vitesses actuelles sur le réseau mobile 4G offert au Canada. En fonction du mode de déploiement que privilégieront les entreprises de partout dans le monde, la technologie 5G pourra fournir des vitesses considérablement supérieures à celles des réseaux 4G actuels et offrir une capacité accrue pour répondre aux besoins des abonnés du service mobile en matière d'applications pour la diffusion de vidéos et l'Internet des objets (IdO), notamment le service Voiture connectée de Bell et les solutions IdO à l'échelle d'une ville. Le 6 février 2020, dans le cadre de notre stratégie de réseau mobile 5G, nous avons annoncé notre première entente d'approvisionnement en équipement pour réseau 5G avec Nokia. Bell est prête à commencer à déployer le service 5G dans des centres urbains partout au Canada,

en tirant parti du spectre des services sans fil évolués-3 (SSFE-3) parallèlement à l'arrivée sur le marché des téléphones intelligents de prochaine génération. Au départ, les vitesses 5G devraient être similaires aux vitesses de nos réseaux LTE-A. Nous continuerons d'améliorer les vitesses d'accès, la capacité et la couverture 5G, suivant l'élargissement du spectre de fréquences pour les services sans fil nécessaire pour le réseau 5G, ce qui comprend la bande de 3,5 GHz, qui sera offerte dans le cadre de la vente aux enchères de spectre du gouvernement fédéral.

LEADERSHIP DANS LE SECTEUR NOVATEUR DE L'INTERNET DES OBJETS

Bell joue un rôle de leader dans le secteur en pleine croissance de l'IdO, qui permet l'interconnexion d'une gamme d'appareils et d'applications pour transmettre et recevoir des données. En juin 2017, Bell a conclu une entente avec Hyundai AutoEver Telematics America, une filiale de Hyundai Motor Group, pour offrir une gamme de services télématiques connectés, y compris des solutions de sécurité, de sûreté, de diagnostic et d'infodivertissement, dans certains véhicules Hyundai et Kia sur le réseau mobile national de Bell. En août 2017, Bell a commencé à offrir la connectivité mondiale pour nos plateformes et applications IdO. La nouvelle solution de connectivité mondiale IdO de Bell offre aux clients un accès ininterrompu à un réseau multinational et la capacité de gérer tous leurs appareils à l'étranger à distance au moyen d'une seule plateforme Web. Depuis 2018, Bell a continué d'enrichir sa gamme étendue d'applications novatrices IdO, notamment avec les suivantes :

- Bell a annoncé son programme d'accélération pour ville intelligente avec la ville de Kingston, la ville d'Orillia et la ville de Markham, qui fait appel à des solutions de surveillance IdO dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle des services municipaux dans l'intérêt des résidents. Le 13 janvier 2020, la ville de Kingston a annoncé le lancement d'un dispositif de localisation des chasse-neiges en ligne permettant de suivre l'avancement des travaux de déneigement de certains chasse-neiges de la ville, dans le cadre du projet pilote pour ville intelligente.
- Bell a conclu une entente pluriannuelle avec Supérieur Propane, une filiale de Superior Plus Corp., pour fournir à ses clients résidentiels et d'affaires une solution globale de surveillance de réservoirs de carburant sur le réseau mobile national LTE de Bell.
- Bell a annoncé qu'elle offrait des points d'accès Wi-Fi sur le réseau LTE intégrés dans les véhicules Ford et Lincoln compatibles, au moyen de la solution intégrée Voiture connectée de Bell.
- Bell a fait équipe avec Echologics, un chef de file en matière de technologie de détection des fuites d'eau, afin de mettre en place une solution pour la gestion de l'eau à Medicine Hat, en Alberta.
- Bell a annoncé le lancement d'un service géré de sécurité des solutions IdO qui offrira aux entreprises, aux villes intelligentes et à d'autres organisations qui utilisent des solutions IdO un ensemble évolué et complet de services de sécurité visant à détecter et à éliminer les cybermenaces en constante évolution.

SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE ET DE TÉLÉ DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Notre impératif stratégique qui consiste à bâtir les meilleurs réseaux met l'accent sur l'expansion de notre réseau entièrement optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au 31 décembre 2019, notre réseau de fibre à large bande jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) permettait de couvrir plus de 5,1 millions d'emplacements (foyers et entreprises) et notre réseau de fibre à large bande FTTP et jusqu'au nœud (FTTN) combiné permettait de couvrir environ 9,7 millions d'emplacements en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Il permet également de fournir le service Internet haute vitesse par fibre optique de prochaine génération de Bell, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe et Internet résidentiel de Virgin Mobile, qui procure des vitesses allant jusqu'à 100 mégabits par seconde (Mbps) avec le réseau FTTN ou des vitesses totales allant jusqu'à 1,5 gigabit par seconde (Gbps) avec le réseau FTTP, grâce à notre service Fibe Gigabit 1,5 en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Se reporter à la section 3.6, *Réseaux – Services sur fil – Déploiement d'accès haute vitesse par fibre optique*, de la présente notice annuelle pour obtenir des précisions sur le déploiement de notre service Internet haute vitesse par fibre optique. En 2019, Bell Canada et nos activités dans les provinces de l'Atlantique, commercialisées sous la marque Bell Aliant, ont été désignées les fournisseurs de services Internet les plus rapides au pays dans le classement annuel 2019 des FSI les plus rapides au Canada selon *PCMag*. À la suite de tests poussés, *PCMag* a déterminé que nos activités dans les provinces de l'Atlantique, commercialisées sous la marque Bell Aliant, offraient les vitesses globales les plus rapides au pays. Bell Canada, dont la clientèle se trouve en Ontario et au Québec, s'est classée en tête à titre de grand fournisseur Internet (comptant plus de 500 000 clients) le plus rapide pour la deuxième année consécutive. Le classement des vitesses du service Internet de *PCMag* est fondé sur plus de 40 000 tests effectués auprès des fournisseurs canadiens du service Internet entre juin 2018 et juin 2019.

Alors que Bell étend rapidement ses liaisons optiques dans les centres urbains, nous offrons également des vitesses à large bande dans de petites villes et des zones rurales grâce à notre service Internet résidentiel sans fil fixe novateur. L'expansion de la couverture sans fil des stations cellulaires, les liaisons de raccordement au réseau de fibre profonde et les avancées technologiques permettent d'offrir des solutions sans fil fixes à un coût accessible dans les zones rurales où le déploiement de la technologie FTTP n'est pas rentable. Le service, basé sur une technologie WTTT compatible avec la 5G dans la bande de spectre de 3,5 GHz, est maintenant offert dans 226 collectivités, rejoignant environ 250 000 foyers. La solution WTTT de Bell offre des vitesses de transmission à large bande allant jusqu'à 25 Mbps, soit 5 à 10 fois plus rapides que les vitesses moyennes actuellement offertes dans ces secteurs.

Nos réseaux de fibre à large bande FTTP et FTTN nous permettent également d'offrir les services de télé IP de prochaine génération de Bell, soit Télé Fibe et Alt Télé. Les services de télé IP de Bell ciblent des zones de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, où les câblodistributeurs ont longtemps dominé le marché, ce qui nous donne l'occasion de gagner une part de marché importante en offrant un forfait complet de produits de communications groupés aux clients.

Le service Bell Télé Fibe, s'appuyant sur une plateforme IP de prochaine génération, offre une vaste gamme d'options de programmation souples et de caractéristiques novatrices comme : le récepteur sans fil pour le service Télé Fibe, qui permet aux clients de profiter au maximum du service Fibe en connectant jusqu'à cinq téléviseurs supplémentaires dans n'importe quelle pièce sans avoir à passer de câbles dans toute la maison; les fonctions Rejouer et Retour en arrière, qui permettent aux clients de revenir en arrière et de regarder des émissions de télé en cours à partir du début et jusqu'à 30 heures après leur début; et la fonction Tendances, qui permet de voir la liste des cinq émissions les plus regardées à n'importe quel moment donné, en français et en anglais par les abonnés de Télé Fibe, et d'y accéder pour les regarder en direct ou les faire rejouer à partir du début. Le service Télé Fibe fournit également l'accès direct à Crave, à Netflix et à YouTube à partir des récepteurs télé des abonnés, de manière facile et agréable.

Nous offrons également l'application Bell Télé Fibe, qui permet de recréer la riche expérience de visionnement de Télé Fibe sur les ordinateurs portables, les téléphones intelligents, les tablettes, l'Apple TV, la clé Fire TV d'Amazon, Google Chromecast et divers appareils Android TV, avec l'accès à plus de 500 chaînes en direct et sur demande à domicile ou en déplacement, ce qui offre la possibilité aux abonnés visionnant une chaîne de passer sans problème d'un appareil mobile à une télé, ou de reprendre le visionnement télé en cours sur un appareil mobile, ce qui leur permet de contrôler leur télé avec leurs appareils mobiles. En 2018, nous avons lancé la fonction Téléchargez et partez, grâce à laquelle les clients de Fibe en Ontario, au Québec et dans le Canada atlantique peuvent télécharger leurs enregistrements vidéo avec l'application Télé Fibe pour pouvoir les regarder sur des appareils mobiles iOS et Android, même sans connexion Wi-Fi. En 2019, nous avons lancé une fonction qui permet aux clients de mettre sur pause et de reculer la télé en direct sur n'importe quel appareil avec l'application Télé Fibe.

Nous avons également offert le service Alt Télé, une toute nouvelle façon de regarder la télé en direct et sur demande. Alt Télé est accessible au moyen de l'application Télé Fibe, sans que soit nécessaire l'utilisation d'un boîtier décodeur traditionnel, et offre jusqu'à 500 chaînes en direct et sur demande pouvant être regardées au moyen d'un ordinateur portable, d'un téléphone intelligent, d'une tablette, de l'Apple TV, de la clé Fire TV d'Amazon, de Google Chromecast et de divers appareils Android TV. Alt Télé permet d'accéder à deux flux de télévision simultanément et les clients peuvent ajouter des chaînes individuelles afin de créer leur propre forfait Alt Télé. Comme Bell Télé Fibe, Alt Télé est offert en tant que service de diffusion faisant l'objet d'une licence sur le réseau à large bande privé Fibe de Bell pour le visionnement à la maison, ou sur un réseau mobile ou Wi-Fi pour le visionnement à l'extérieur de la maison.

FOURNISSEUR DE SERVICES SUR FIL NATIONAL OCCUPANT UNE POSITION DE CHEF DE FILE DANS LE MARCHÉ

Notre position de chef de file du marché des services Internet et de télé à large bande ainsi que notre vaste gamme de produits servent d'assise aux autres produits et services que nous offrons. Grâce à elles, nous comptons un nombre important de connexions client établies pour stimuler l'utilisation de nouveaux produits et services, par des forfaits ou par des offres individuelles, et elles nous permettent d'améliorer la fidélisation de la clientèle.

Notre équipe des marchés d'affaires demeure un chef de file, ayant établi des relations avec une majorité des 100 plus grandes entreprises du Canada. Cette équipe continue de fournir des solutions d'affaires aux grandes entreprises clientes et au secteur public, y compris des services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, essentiels aux communications d'entreprise d'aujourd'hui et qui accroissent la valeur des services de connectivité. En avril 2019, Bell et Google ont lancé un nouveau service de connectivité hybride en nuage à l'intention des clients d'affaires afin qu'ils puissent se connecter à la plateforme infonuagique de Google, de n'importe où dans le monde, au moyen de connexions directes de type fibre sur le réseau privé de Bell. De plus, en mai 2019, Bell a ajouté les services gérés de gestion de base de données, de surveillance des applications et de surveillance aux fins de sécurité à son portefeuille déjà bien garni de services gérés en nuage de Bell pour Microsoft Azure. Bell avait lancé sa gamme de services gérés pour Microsoft Azure en 2018, ce qui comprend les services gérés de serveur en nuage, de coupe-feu ainsi que de sauvegarde et reprise après sinistre. Le service Connexion en nuage de Bell offre également aux entreprises canadiennes un accès sécurisé et fiable aux solutions en nuage d'Amazon et d'IBM à partir de nos réseaux à large bande.

NOS ACTIFS IMPORTANTS LIÉS AUX MÉDIAS

L'éventail de contenu vidéo de Bell Média favorise l'exécution de nos impératifs stratégiques en nous permettant de tirer parti de nos investissements considérables dans les réseaux, d'offrir du contenu captivant sur tous les écrans et toutes les plateformes et de profiter pleinement des synergies stratégiques et opérationnelles, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de nos dépenses au chapitre du contenu et de la publicité.

Les actifs de Bell Média dans les secteurs de la vidéo, de la radio, des médias numériques et de l'affichage extérieur constituent un avantage concurrentiel clé, comme il est décrit ci-après :

- Nous possédons et exploitons 30 stations de télé généraliste dont CTV, le réseau de télé le mieux coté du Canada selon le nombre de téléspectateurs.
- Nous possédons et exploitons 29 chaînes de télé spécialisée et quatre services de télé payante, ainsi que trois services de diffusion en continu directement aux consommateurs, dont Crave, le diffuseur exclusif de HBO au Canada.
- En 2019, nos 109 stations de radio autorisées dans 58 marchés partout au Canada rejoignaient en moyenne 16,8 millions d'auditeurs par semaine dans l'ensemble du pays.
- Nous possédons et exploitons la gamme de médias en ligne de propriété canadienne la plus visitée sur la scène numérique nationale.

- Nous détenons Astral, l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada, avec un réseau de plus de 50 000 faces d'affichage installées de manière stratégique dans les principales villes du pays. Cette entreprise présente un portefeuille composé de six gammes de produits innovateurs : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format, Transit et Style de vie.
- Nous possédons Crave, un service de vidéo en continu sur demande par abonnement qui offre un contenu de choix ainsi qu'une programmation vidéo de qualité très étoffée. Crave offre un vaste catalogue de contenu très prisé et compte des émissions récompensées par un prix Emmy. Avec Crave, tous les Canadiens branchés à Internet peuvent accéder directement à la programmation actuelle de HBO ainsi qu'aux productions à succès.
- Le 30 octobre 2019, Bell Média a annoncé une entente exclusive à long terme avec Warner Bros. International Television Distribution (Warner Bros.) afin d'offrir la programmation originale du réseau HBO Max de Warner Bros. au Canada à compter de 2020. L'entente accroît l'étendue de la relation de Bell Média avec Warner Bros., ce qui lui permet de présenter les séries originales du nouveau service HBO Max aux Canadiens par l'intermédiaire de Crave et de l'ensemble de plateformes de la marque CTV de Bell Média. De plus, l'entente élargit l'étendue de la relation existante entre Bell Média et Warner Bros. relativement aux droits liés à la télé généraliste et spécialisée ainsi qu'aux droits liés à la télé payante quant à la présentation de longs métrages exclusifs de Warner Bros.
- Le 28 janvier 2020, Crave est devenu un service bilingue offrant du nouveau contenu exclusif en français par l'intermédiaire des fournisseurs de services de télé et des plateformes de diffusion en continu participants. À la suite du changement, la chaîne Super Écran de Bell Média est devenue un service par contournement offert pour la première fois à titre d'ajout à l'éventail de programmation de Crave.
- En mars 2019, nous avons officiellement lancé STARZ au Canada, offrant ainsi la programmation audacieuse, diversifiée et caractérisée par le mélange des genres de cette chaîne reconnue comme l'un des plus importants services de télé payante aux États-Unis. STARZ présente maintenant au Canada l'ensemble de sa nouvelle programmation originale, des titres de catalogue triés sur le volet ainsi que les classiques du cinéma de toutes les époques. L'image de marque de notre chaîne de télé payante Encore a été modifiée pour être rebaptisée STARZ le 1^{er} mars 2019.
- Nous offrons un accès en direct et sur demande au contenu de nos réseaux de télé généraliste et spécialisée, CTV et CTV2, à BNN Bloomberg, à TSN, à RDS et à d'autres marques en matière de nouvelles, de sports et de divertissement. La gamme de produits Télé Partout de Bell Média comporte une série d'applications, y compris CTV, Discovery, CTV Drama, TSN et RDS, offrant un accès en direct et sur demande à un contenu transmis aux téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs.
- En mars 2019, TSN et RDS ont lancé l'ACCÈS 1 JOUR pour leurs services de diffusion en continu TSN Direct et RDS Direct, le premier service du genre au Canada, offrant l'accès intégral aux chaînes TSN et RDS pendant 24 heures, sans contrat.
- Tirant parti de notre marque CTV, qui jouit d'un grand prestige, nous avons modifié l'image de marque et lancé sous une nouvelle appellation quatre chaînes de télé spécialisée en septembre 2019. Les chaînes

The Comedy Network, Space, Bravo et Gusto ont été renommées CTV Comedy Channel, CTV Sci-Fi Channel, CTV Drama Channel et CTV Life Channel, respectivement.

Nos avantages concurrentiels incluent également notre importante capacité à rejoindre des clients partout au Canada, notre capacité à acquérir les émissions les plus populaires pour les services de télé généraliste, de télé spécialisée et de télé payante ainsi que les services de diffusion en continu, notre motivation constante à procurer

l'expérience la plus plaisante et interactive qui soit pour les téléspectateurs et notre capacité à répondre aux besoins des annonceurs sur de multiples plateformes.

Se reporter à la section 2.3, *Offrir le contenu le plus captivant*, du rapport de gestion 2019 de BCE, à la page 43 du rapport annuel 2019 de BCE, pour obtenir une description de certaines autres ententes conclues et initiatives lancées en 2019 par Bell Média.

3.4 Commercialisation et canaux de distribution

SERVICES SANS FIL DE BELL ET SERVICES SUR FIL DE BELL

Le principe directeur qui anime notre stratégie de commercialisation est d'offrir à nos clients le nec plus ultra des services de télécommunications fiables, simples et accessibles. En suivant ce principe, notre objectif est d'accroître l'acquisition, la fidélisation et la loyauté de la clientèle au moyen de multiples offres de services.

Notre objectif en ce qui a trait aux forfaits de services, qui regroupent les services voix sur fil locaux et interurbains, Internet haute vitesse, les services de télé ainsi que les services sans fil, est de miser sur un forfait multiproduit pour nous démarquer de la concurrence en offrant un ensemble de services intégrés de qualité supérieure qui procurent aux clients plus de liberté, de souplesse et de choix. Nous utilisons également des offres promotionnelles d'une durée limitée présentant des forfaits à tarifs réduits, des tarifs particuliers pour les combinés sans fil et les récepteurs télé, ainsi que d'autres mesures incitatives afin de stimuler l'acquisition de nouveaux abonnés et de conserver nos clients actuels ou de faire face aux activités de la concurrence sur nos marchés.

Nous concentrons nos efforts de commercialisation selon un programme coordonné d'offres promotionnelles annoncées à la télé, dans les journaux, à la radio, sur Internet, sur des panneaux publicitaires extérieurs, dans des publipostages directs et dans des points de vente. Nous avons recours à la publicité de masse afin de maintenir la reconnaissance de notre marque et de soutenir les canaux de distribution directs et indirects. Les efforts de commercialisation coordonnés dans l'ensemble de la zone que nous desservons font en sorte que notre message de commercialisation est présenté uniformément dans tous nos marchés. La promotion de la marque Bell est complétée par les efforts de commercialisation de nos autres marques, ce qui permet de renforcer la connaissance de tous nos services et de miser sur la taille et l'étendue de notre clientèle pour toutes nos gammes de produits.

Les marques Bell jouent un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à nos clients, à tous les niveaux.

Particulièrement pour les Services sans fil de Bell, un de nos objectifs de commercialisation importants consiste à acquérir et à fidéliser des abonnés des services postpayés et prépayés. Nous cherchons à atteindre cet objectif grâce à nos réseaux et à notre gamme d'appareils et de services de pointe pour stimuler l'accroissement de l'utilisation et de l'adoption des services de données. Depuis juin 2019, nous offrons des forfaits de données illimitées comportant un accès avec données illimitées sans frais de dépassement. En juillet 2019, nous avons

également lancé le programme de financement d'appareils Paiements intelligents qui permet aux clients de se procurer leur nouveau téléphone intelligent en 24 mensualités, sans intérêt et sans lien avec leur forfait. De plus, nous avons aussi lancé les nouveaux forfaits Connectez tout, un moyen de relier tous les appareils d'un abonné de Bell avec un volume de données partageables entre téléphones intelligents, tablettes, montres intelligentes et autres appareils, comme les dispositifs de localisation sans fil, les caméras de sécurité et les véhicules dotés du forfait Voiture connectée de Bell. En outre, nous continuons d'offrir des rabais sur le prix des combinés sans fil en échange d'un engagement contractuel conclu avec un abonné, une pratique également adoptée par d'autres exploitants de services sans fil au Canada. Les études ont démontré que le choix de combinés et leur style constituent un facteur clé de l'acquisition de clientèle. Notre portefeuille actuel d'appareils mobiles comprend de nombreux appareils de pointe, dont certains ont été lancés à titre d'exclusivités de Bell dans le marché canadien. Le marché canadien des services sans fil se saturant de plus en plus et la concurrence s'intensifiant, la fidélisation de la clientèle est de plus en plus importante. Par conséquent, nous avons recours à des initiatives de fidélisation de la clientèle visant à accroître le niveau de satisfaction et de loyauté des clients.

Nous offrons nos produits et services aux clients des services sans fil et sur fil résidentiels par l'intermédiaire :

- d'un réseau d'environ 800 magasins Bell, Virgin Mobile et Lucky Mobile détenus par nous ou par des concessionnaires;
- d'environ 500 magasins La Source;
- de détaillants nationaux comme Best Buy, Walmart, Loblaws, les bannières WAVE SANS FIL, La cabine T sans fil et SANS FIL etc., qui appartiennent à Glentel, ainsi que d'un réseau de détaillants régionaux et indépendants dans toutes les régions;
- de magasins à petits prix Dollarama partout au Canada, en ce qui concerne les services sans fil prépayés de Lucky Mobile et de Virgin Mobile;
- de représentants en centres d'appels;
- de nos sites Web, notamment bell.ca, virginmobile.ca et luckymobile.ca;
- de nos représentants faisant du porte-à-porte.

Nous offrons également à la clientèle la commodité d'une Facture unique pour les services Internet, de télévision, de téléphonie résidentielle et sans fil.

Aux petites entreprises clientes, notre équipe des services résidentiels et aux petites entreprises offre une vaste gamme de services sur fil, notamment Internet d'affaires Fibe, Bell Connexion totale, Téléphonie d'affaires et Télé d'affaires ainsi que de nombreuses autres solutions de communications toutes conçues pour des entreprises comptant généralement 20 employés ou moins. Les solutions pour petites entreprises sont offertes par l'entremise de représentants spécialisés en centres d'appels, de notre site **bell.ca** ainsi que de notre réseau de détail et des représentants faisant du porte-à-porte.

Notre équipe des marchés d'affaires fournit des solutions de communications autres que les services sans fil aux moyennes et aux grandes entreprises clientes. Nos produits et services sont vendus par l'intermédiaire de représentants spécialisés, de centres d'appels, de revendeurs autorisés ainsi que d'appels d'offres concurrentiels. En intégrant les produits et les services, dont les services professionnels, dans des solutions de technologies de l'information clés en main entièrement gérées, nous avons réussi à fournir des produits et des services de communications complexes aux moyennes et aux grandes entreprises. Nous continuons à nous démarquer sur le marché en améliorant notre service à la clientèle et en proposant des solutions conçues pour offrir un niveau supérieur de service, de performance, de disponibilité et de sécurité. Nous fournissons des services d'experts dans l'ensemble de nos solutions clés, notamment les services Internet, les réseaux privés, les services de diffusion, les services voix, les communications unifiées, les centres de données, les centres d'appels et les services liés à la sécurité.

Nos produits et services sans fil sont fournis aux entreprises clientes, y compris aux petites entreprises clientes, par l'intermédiaire des mêmes canaux que ceux précédemment décrits pour les services aux clients résidentiels. De plus, les entreprises clientes de Bell sont servies par notre force de vente nationale, qui est responsable de la vente des produits et services sans fil aux entreprises clientes ainsi que de l'exécution des contrats de vente.

Nos produits et services de communications liés aux activités de gros sont offerts par notre équipe des produits et services de gros. Ils sont vendus par l'entremise de nos représentants spécialisés, des portails Web et des centres d'appels.

BELL MÉDIA

La clientèle des services de vidéo et d'affichage extérieur de Bell Média se compose principalement d'importantes agences de publicité qui achètent des services de publicité auprès de Bell Média pour le compte de leurs clients. Bell Média a également conclu des contrats avec diverses entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée, de télé payante et de diffusion en continu. La clientèle des services de radiodiffusion de Bell Média se compose d'agences de publicité et d'entreprises dans les marchés locaux.

Les réseaux de télé généraliste de Bell Média sont offerts aux Canadiens par l'intermédiaire des services de diffusion en direct ou des services de distribution des EDR. Les chaînes de télé spécialisée et de télé payante et les services de diffusion en continu de Bell Média sont offerts dans le cadre d'ententes de distribution conclues avec des EDR, et sa programmation radio est distribuée par une transmission en direct. En plus de ces principaux canaux de distribution, Bell Média distribue également ses programmations vidéos et radiophoniques par divers moyens non traditionnels, comme les services mobiles et la diffusion en continu sur Internet (iHeartRadio). Crave est offert par l'intermédiaire des fournisseurs de services de télé participants partout au Canada, ce qui donne une occasion de plus d'accéder aux chaînes linéaires de Crave au moyen des boîtiers décodeurs traditionnels ainsi que par les chaînes sur demande, au moyen de l'application Crave et en ligne sur **Crave.ca**. Crave est également offert directement par Internet sur **Crave.ca** et par l'application Crave. Le contenu de Crave peut être diffusé sur le Web et sur les plateformes partenaires comme les iPhones, l'Apple TV, les appareils mobiles Android, l'Android TV, le Xbox One, les téléviseurs intelligents Samsung, la clé Fire TV d'Amazon, le Chromecast et le portail Facebook, et d'autres plateformes s'ajouteront plus tard. En dernier lieu, l'entreprise d'affichage extérieur de Bell Média fournit ses services par le truchement de panneaux d'affichage et du mobilier urbain dans les principales villes du pays.

3.5 Transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos processus

En 2015, nous avons lancé un projet visant à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos processus avec trois objectifs principaux : a) offrir nos services et exercer nos activités d'une manière plus agile, notamment en fournissant des fonctions libre-service et de technologie instantanée à nos clients, b) assurer la meilleure qualité et expérience client qui soit, et c) développer une nouvelle infrastructure réseau qui permet de conserver une structure de coûts concurrentielle dans un contexte de croissance rapide des besoins en matière de capacité, ainsi que de profiter de nouvelles occasions de générer des produits des activités ordinaires. Nous tirons parti des nouvelles technologies comme la virtualisation des fonctions réseau, les réseaux définis par logiciel et les technologies fonuagiques. Ces technologies offrent un niveau

sans précédent de souplesse, d'automatisation et d'extensibilité, et la technologie 5G, l'IdO, les services Internet, de communications et de vidéo améliorés, ainsi que la prochaine génération d'applications fonuagiques pour entreprises, sont tous fortement tributaires de ces fonctionnalités. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires et nous tirons avantage de ces relations en contribuant aux associations sectorielles qui permettent d'accélérer cette évolution, comme les initiatives à l'égard des logiciels ouverts et du matériel libre. Nous centrons également nos efforts sur la transformation de notre organisation et de certains processus clés en matière de développement et d'exploitation afin d'atteindre nos objectifs

3.6 Réseaux

L'industrie des télécommunications évolue rapidement et poursuit sa transition des multiples réseaux de prestation de services spécifiques vers des réseaux de communications intégrés sur protocole Internet (IP) qui permettent la transmission des signaux voix, données et vidéo. Nous continuons de collaborer avec des vendeurs partenaires clés à l'expansion de nos réseaux nationaux multiservices IP.

Nos réseaux de communications offrent des services de transmission de la voix, de données et vidéo, sans fil et sur fil, aux clients partout au Canada. Notre infrastructure comprend :

- des réseaux de téléphonie et de transmission de données et vidéo à l'échelle nationale, qui comprennent le trafic sur Internet;
- l'infrastructure et les réseaux d'accès urbains et ruraux pour offrir des services aux clients;
- des réseaux sans fil à l'échelle nationale qui permettent la prestation de services voix, données et vidéo.

SERVICES SANS FIL

Afin de fournir une connectivité sans fil, nous avons déployé et nous exploitons un certain nombre de réseaux à large bande sans fil à l'échelle du Canada compatibles avec les normes mondiales et permettant d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables. Avec notre réseau de données haute vitesse, nous sommes en mesure d'offrir aux consommateurs canadiens une vaste gamme de téléphones intelligents sans fil ainsi que des tablettes à écran tactile, des appareils l'dO et d'autres appareils conçus pour des services de données, comme la diffusion vidéo et audio en continu, l'l'dO, le courriel, la messagerie, l'accès Internet et le réseautage social.

RÉSEAU HSPA+

Notre réseau sans fil HSPA+ offrait un accès mobile haute vitesse à 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2019, couvrant des milliers de villes et de villages, aussi bien dans les centres urbains que dans les zones rurales. Le réseau HSPA+ assure l'itinérance mondiale et prend en charge une vaste gamme de téléphones intelligents, de cartes de données, de clés Internet bus série universel (USB), de tablettes et d'autres appareils mobiles de pointe. Bell offre également des services d'itinérance internationale dans 230 destinations sortantes (dont 196 peuvent également utiliser le réseau 4G LTE). La connectivité du réseau HSPA+ a été créée en grande partie au moyen de la fibre haute vitesse et d'une architecture tout IP offrant une plus grande fiabilité.

RÉSEAU 4G LTE

Avec la couverture du réseau sans fil 4G LTE de Bell, les clients profitent de vitesses de transmission de données similaires à celles offertes par les connexions à large bande et beaucoup plus rapides que celles de notre réseau HSPA+, ce qui facilite le téléchargement d'applications, de contenu vidéo en continu de qualité haute définition et de musique, permet les jeux mobiles ou la conférence et le clavardage vidéo, pratiquement sans délai ou mise en mémoire tampon.

Notre réseau sans fil LTE couvrait plus de 99 % de la population canadienne à l'échelle du pays au 31 décembre 2019, offrant des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 150 Mbps, avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 40 Mbps. Actuellement, le réseau LTE représente 95 % du volume total du trafic de nos services de données sans fil.

En septembre 2019, nous avons annoncé que le service LTE à large bande sans fil est maintenant offert à l'ensemble des 25 collectivités du Nunavut, le territoire du Canada situé le plus au nord. Les résidents et les entreprises de l'ensemble de ce territoire peuvent ainsi profiter de vitesses de transmission de données mobiles allant jusqu'à 100 Mbps.

Les réseaux HSPA+ et LTE fonctionnent ensemble, car tous les appareils LTE de Bell peuvent utiliser les deux réseaux. Au début, les appels vocaux signalés sur un appareil LTE rattaché à un réseau LTE étaient transférés au réseau HSPA+ pour être traités. En avril 2016, nous avons lancé la technologie voix sur LTE (VoLTE) afin que les téléphones continuent d'utiliser le réseau LTE pour traiter les appels vocaux et les données. Grâce à la mise en œuvre du service VoLTE, nous pouvons réduire le temps d'établissement des appels vocaux et exploiter le réseau plus efficacement.

RÉSEAU LTE-A

Grâce à la technologie LTE-A bibrande, Bell offre généralement des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 260 Mbps (avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 74 Mbps). En attribuant trois radiocanaux ou ondes porteuses à un seul utilisateur, grâce à la technologie LTE-A tribande, nous pouvons généralement offrir des vitesses de téléchargement de données mobiles théoriques pouvant atteindre 335 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 à 100 Mbps). En ajoutant les technologies MIMO et de modulation d'amplitude en quadrature (MAQ), nous pouvons offrir dans certaines zones des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 800 Mbps grâce à la technologie LTE-A bibrande et de 1,2 Gbps grâce à la technologie LTE-A tribande.

Depuis 2017, le réseau LTE de Bell est capable d'offrir un service LTE-A quadribande. La technologie quadribande fait appel aux multiples bandes du spectre sans fil afin de porter les vitesses de la technologie LTE-A au niveau du gigabit. En plus de recourir à l'agrégation de porteuses, Bell utilise les technologies MAQ-256 et 4x4 MIMO dans le but de renforcer l'efficacité du spectre et d'augmenter la capacité. Le réseau LTE-A quadribande offre maintenant des vitesses de téléchargement de données mobiles théoriques pouvant atteindre 1,5 Gbps dans certains marchés choisis comme Kingston (avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 à 245 Mbps).

Au 31 décembre 2019, le réseau LTE-A de Bell fournissait le service à environ 94 % de la population du Canada. En outre, notre réseau LTE-A tribande couvrait plus de 82 % des Canadiens et notre service quadribande était offert à plus de 57 % des Canadiens au 31 décembre 2019. Au fil de l'évolution de l'environnement des combinés, le spectre des SSFE-3 et les licences de spectre sans fil dans la bande de 2 500 mégahertz (MHz) de Bell permettront de rehausser la capacité d'agrégation de porteuses pour permettre la prise en charge de quatre ou cinq porteuses simultanément.

RÉSEAU LTE-M

En 2018, Bell a lancé un nouveau réseau LTE-M, un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications l'dO à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles, et ce à des coûts réduits pour les appareils l'dO connectés au réseau national de Bell. En septembre 2019, Bell a annoncé un partenariat d'itinérance réciproque élargi avec AT&T Inc. (AT&T) visant à donner accès au réseau LTE-M d'AT&T aux entreprises clientes canadiennes partout aux États-Unis. L'entente réciproque permet également aux clients d'AT&T d'utiliser des données en itinérance

au Canada sur le réseau LTE-M national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.

RÉSEAU 3G AMRC

Le 30 avril 2019, Bell a achevé la mise hors service annoncée antérieurement de son réseau 3G d'accès multiple par répartition en code (AMRC) traditionnel, et les clients des zones couvertes par le réseau AMRC ont été transférés au réseau 4G LTE de Bell. Bell avait commencé à réduire l'exploitation de son réseau AMRC en 2017, à mesure que progressait la couverture de son réseau LTE. Puisque la plus grande partie des activités de développement et des améliorations apportées aux réseaux concernait les réseaux HSPA+/LTE, le trafic a migré hors de notre réseau AMRC et s'est dirigé vers les réseaux HSPA+/LTE qui fonctionnent de manière indépendante. La mise hors service du réseau AMRC de Bell permet à Bell de réaffecter ce spectre additionnel de basses fréquences aux services 5G et de réutiliser les structures, les connexions par fibre optique et les systèmes électriques existants afin d'améliorer davantage ses réseaux LTE de prochaine génération.

SÉRVICES SUR FIL

RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES

Notre réseau de téléphonie et de transmission de données à l'échelle nationale consiste en un réseau de fibre optique doté des plus récentes technologies pour la redondance et la protection contre les défauts. Il dessert tous les grands centres métropolitains au Canada ainsi que les villes de New York, de Chicago, de Boston, de Buffalo, de Detroit, de Minneapolis, d'Ashburn (Virginie) et de Seattle, aux États-Unis.

Notre réseau dans les grandes villes canadiennes offre un accès haute vitesse de pointe d'un débit exprimé en gigabits basé sur la technologie IP. Nous exploitons un réseau national IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux comportant des passerelles internationales pour le relier au reste du monde. Ce réseau fournit des services de réseau privé virtuel sur IP (RPV IP) de prochaine génération conformes aux normes commerciales en vigueur, et il relie les bureaux et les centres de données de nos clients partout au Canada et ailleurs dans le monde. Le service RPV IP constitue la plateforme sur laquelle repose l'offre de solutions d'affaires qui ajoutent de la valeur aux entreprises des clients et les rendent plus efficaces. Ces solutions technologiques comprennent les services voix sur IP, de téléphonie sur IP, de vidéoconférence IP ainsi que des applications de centres d'appels IP et d'autres applications IP futures. En outre, nous entretenons de vastes réseaux de commutation vocale et de fils de cuivre pour fournir des services traditionnels de téléphonie locaux et interurbains et de données à tous les clients d'affaires et résidentiels en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

En vue d'améliorer la fiabilité et d'augmenter la capacité des réseaux pour permettre une croissance rapide des volumes d'utilisation des services sans fil et Internet qui y sont traités, nous avons amorcé il y a plusieurs années la mise à niveau de l'ensemble de notre réseau principal national de fibre optique en déployant une technologie de 100 gigabits. Afin de pouvoir soutenir la croissance continue du trafic, Bell a amorcé en 2018 la phase suivante de la mise à niveau de notre réseau principal national en déployant une technologie de multiplexage par répartition dense en longueur d'onde (DWDM) de 200 gigabits, qui pourra aller jusqu'à 1 téraoctet ultérieurement. Les routes de transmission clés s'étendent sur plus de 25 000 km au Canada et aux États-Unis.

DÉPLOIEMENT D'ACCÈS HAUTE VITESSE PAR FIBRE OPTIQUE

Notre impératif stratégique qui consiste à bâtir les meilleurs réseaux met l'accent sur l'expansion de notre réseau entièrement optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au cours des

dernières années, nous avons amélioré notre infrastructure d'accès en rapprochant notre réseau de fibre de nos clients au moyen des technologies FTTN, de la liaison de paires et de la superposition des technologies traditionnelles faisant appel au cuivre et des technologies FTTP et FTTP. En outre, Bell poursuit le déploiement de la technologie FTTP dans tous les nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ce qui s'ajoute au déploiement en cours, par Bell, de la technologie FTTP dans les immeubles de logements multiples et les emplacements d'affaires. À notre avis, la technologie FTTP, qui utilise des câbles à fibre optique pour brancher chaque emplacement, constitue la meilleure architecture réseau disponible pour soutenir les futurs services et applications IP, lesquels exigeront beaucoup de bande passante. Notre service Internet par fibre optique résidentiel, commercialisé sous les appellations Internet Fibe et Internet résidentiel de Virgin Mobile, est fondé sur nos réseaux FTTP et FTTN.

En mars 2017, Bell a annoncé un investissement de 854 millions \$ pour offrir le service FTTP à 1,1 million d'entreprises et de foyers montréalais, ce qui représente le plus important projet d'infrastructure de communications jamais réalisé au Québec. Le réseau FTTP à large bande de Bell permet d'offrir notre service Internet Fibe Gigabit, qui était accessible dans 32 % des emplacements à Montréal au 31 décembre 2019. Montréal se joindra à un nombre croissant de villes québécoises où le service de fibre optique de Bell est disponible partout – y compris Québec.

En avril 2018, Bell a lancé son réseau à large bande entièrement optique à Toronto, permettant à la plupart des foyers et des entreprises de la ville de profiter de vitesses Internet gigabit, de services de télé-évolués et d'une connectivité d'affaires dans cette ville. En février 2018, Bell a annoncé l'expansion des connexions directes par fibre FTTP dans l'ensemble de la populeuse région du Grand Toronto et du 905 entourant Toronto, une région en forte croissance. Avec son projet de fibre, Bell offrira des vitesses Internet gigabit ainsi que d'autres innovations dans les services Fibe à environ 1,3 million de foyers et d'entreprises de cette région.

En août 2018, Bell a annoncé l'augmentation des vitesses d'accès de son service Internet Fibe jusqu'à 1,5 Gbps. Le service Fibe Gigabit 1,5 avec utilisation illimitée est désormais accessible en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Offert sur le réseau FTTP de Bell et tirant parti du puissant modem et routeur Borne universelle 3000 déjà utilisé par la plupart des clients FTTP de Bell, le service Internet amélioré propose des vitesses totales allant jusqu'à 1,5 Gbps pour le téléchargement et jusqu'à 940 Mbps pour le téléversement.

Au cours des dernières années, plusieurs projets de déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe ont également été annoncés dans un certain nombre de collectivités. En 2019 et au début de 2020, de nouveaux investissements ont été annoncés dans la région du Bas-Saint-Laurent et à Louiseville, dans la province de Québec; à Flin Flon et dans la ville de Carman, dans la province du Manitoba et dans la municipalité de Shelburne, dans la province de la Nouvelle-Écosse. En outre, le 23 janvier 2020, nous avons annoncé un investissement de 400 millions \$ visant à étendre l'accès au service Internet à large bande dans les zones urbaines et rurales de Hamilton, dont un plan pour offrir un réseau de fibre permettant la connexion directe à plus de 200 000 foyers et entreprises dans toute la ville. Le 2 mars 2020, nous avons annoncé un investissement d'environ 400 millions \$ pour le déploiement de la technologie FTTP à Winnipeg, qui offre des connexions directes de type fibre à environ 275 000 foyers et entreprises dans toute la ville.

Au 31 décembre 2019, plus de 5,1 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba étaient en mesure de recevoir le service Fibe Gigabit 1,5.

En plus de notre service Internet Fibe, nous avons lancé en 2016 le service Internet résidentiel sous la marque Virgin Mobile pour les clients de l'Ontario et du Québec. Ce nouveau service Internet haute vitesse offre aux clients actuels de Virgin Mobile des vitesses rapides, allant jusqu'à 100 Mbps pour le téléchargement et jusqu'à 10 Mbps pour le téléversement, ainsi que des forfaits mensuels généreux relativement à la bande passante.

En outre, nous continuons de déployer nos services de télé IP de prochaine génération dans des zones de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, où les câblodistributeurs ont longtemps dominé le marché. Au 31 décembre 2019, nos services de télé IP étaient en mesure de desservir environ 8,4 millions de foyers dans de grandes villes et des municipalités de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba.

RÉSEAU WTTT

À la suite des essais concluants qui ont été menés avec la technologie WTTT dans les bandes de fréquences de 3,5 GHz utilisant les technologies 8T8R et MIMO, Bell a entrepris la construction du réseau WTTT dans des collectivités rurales au deuxième trimestre de 2018. À la fin de 2018, la zone de couverture du réseau WTTT de Bell, lui permettant d'offrir son service à large bande Internet résidentiel sans fil, englobait 28 collectivités, rejoignant environ 22 400 foyers, et s'inscrivant en complément du réseau FTTP de Bell. Bell a annoncé la poursuite de l'expansion de son service à large bande Internet résidentiel sans fil afin de desservir plus de collectivités en 2019 et au début de 2020, notamment dans la province de l'Ontario, dans la zone rurale de Hamilton, dans la municipalité régionale du Niagara, dans les comtés de Muskoka et Haliburton, Quinte West et Hastings, ainsi que Lennox et Addington, dans la région de Kawartha Lakes et dans les comtés de Northumberland, Prince Edward et Peterborough, dans le comté de Lanark et dans les comtés unis de Leeds et Grenville; au Québec, dans plusieurs collectivités de la région des Cantons-de-l'Est et de la région du sud-ouest de la Montérégie et dans les 21 collectivités du Nunavut. À la fin de 2019, la zone de couverture du réseau WTTT de Bell englobait 226 collectivités, rejoignant environ 250 000 foyers. Avec prise d'effet le 15 août 2019, la décision du Conseil de la radiodiffusion et des

télécommunications canadiennes (CRTC) de réduire les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, si elle n'est pas infirmée ou autrement modifiée, entraîne toutefois une réduction équivalant à environ 200 000 foyers du plan de déploiement du service Internet sans fil à large bande pour les petites villes et les collectivités rurales, soit un plan révisé total de 1 million de foyers. Pour des renseignements supplémentaires, se reporter à la section 8.2, *Loi sur les télécommunications – Examen des tarifs des services d'accès haute vitesse de gros fournis au moyen de la technologie FTTN* du rapport de gestion 2019 de BCE, à la page 91 du rapport annuel 2019 de BCE.

La technologie WTTT est une technologie sans fil fixe qui tirera parti du 5G pour offrir un service Internet haute vitesse aux résidents de petites localités non desservies. La solution WTTT de Bell offre actuellement des vitesses de transmission à large bande allant jusqu'à 25 Mbps, soit 5 à 10 fois plus rapides que les vitesses moyennes actuellement offertes dans ces secteurs, et devrait pouvoir offrir des vitesses plus élevées grâce à l'évolution de la technologie WTTT et à la mise en œuvre de la technologie 5G. L'innovation en matière de réseau WTTT s'inscrit en complément du vaste réseau de fibre à large bande de Bell en place dans les marchés urbains, et le déploiement du réseau WTTT dans des collectivités rurales souligne notre détermination à utiliser pleinement les ressources de spectre sans fil attribuées à Bell.

TECHNOLOGIE DSL

Nous offrons également le service d'accès Internet DSL dans les secteurs où Internet Fibe et le service Internet résidentiel sans fil ne sont pas offerts, avec des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 5 Mbps.

SERVICE DE TÉLÉ PAR SATELLITE

Nous fournissons un service de télé par satellite à l'échelle du pays sous la marque Bell Télé au moyen de satellites exploités par Télésat Canada (Télésat). Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre Bell ExpressVu société en commandite (Bell ExpressVu) et Télésat, Bell ExpressVu a actuellement accès à deux satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels sont utilisés par Bell ExpressVu pour fournir son service de télé par satellite.

3.7 Employés

Le tableau suivant présente le nombre d'employés de BCE aux 31 décembre 2019 et 2018.

NOMBRE D'EMPLOYÉS AUX 31 DÉCEMBRE	2019	2018
Services sans fil de Bell	10 547	10 703
Services sur fil de Bell	35 345	35 777
Bell Média	6 208	6 310
Total ⁽¹⁾	52 100	52 790

(1) Le nombre total d'employés de BCE à la fin de 2019 s'établissait à 52 100, en baisse contre 52 790 au 31 décembre 2018, en raison de la réduction naturelle de l'effectif, des départs à la retraite et des réductions de personnel, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'embauche de personnel dans les centres d'appels.

Environ 41 % des employés de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2019.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 employés ou plus, ont été ratifiées en 2019 ou au début de 2020 :

- la convention collective entre Unifor et Bell Canada, qui couvre environ 280 employés des ventes, a expiré le 31 décembre 2018. Une nouvelle convention collective a été ratifiée le 21 février 2019;
- la convention collective entre Unifor et Bell Média (CTV Toronto Specialties), qui couvre environ 710 employés, a expiré le 31 mai 2018. Une nouvelle convention collective a été ratifiée le 6 mars 2019;
- la convention collective entre Telecommunications Employees Association of Manitoba – International Federation of Professional and Technical Engineers (TEAM-IFPTE Local 161) et Bell Canada (Bell MTS), qui couvre environ 660 cadres assumant ou non des fonctions de supervision, a expiré le 19 février 2019. Une nouvelle convention collective a été ratifiée le 20 septembre 2019.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 employés ou plus, expireront en 2020 :

- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (unité des gens de métier de Bell), qui couvre environ 3 500 gens de métier, expirera le 30 novembre 2020;
- la convention collective entre Unifor et Bell Média (CTV Agincourt), qui couvre environ 500 employés, expirera le 31 décembre 2020;
- la convention collective entre la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (IBEW) et Norouestel Inc., qui couvre environ 325 gens de métier et employés de bureau, expirera le 31 décembre 2020.

Les points suivants décrivent l'état des conventions collectives qui couvrent 250 employés ou plus déjà expirées :

- la convention collective entre Unifor et Expertech Bâtisseur de réseaux Inc. (Expertech), qui couvre environ 810 gens de métier, a expiré le 30 novembre 2019. Les négociations sont en cours;
- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (Bell MTS), qui couvre environ 650 employés de bureau, a expiré le 19 décembre 2019. Les négociations ont commencé le 11 février 2020.

3.8 Responsabilité d'entreprise

INFORMATION GÉNÉRALE

Les pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) font partie intégrante de la stratégie de BCE en matière de responsabilité d'entreprise. Depuis sa fondation en 1880, Bell est le chef de file canadien des télécommunications et a pour objectif de faire progresser les moyens dont disposent les Canadiens pour communiquer entre eux et avec le reste du monde. Nous prenons très au sérieux notre responsabilité de gérer la société de manière à nous permettre de préserver notre capacité éprouvée à combler les besoins de communications personnelles et d'affaires de millions de clients, à tâcher de créer de la valeur pour les actionnaires, à offrir des carrières intéressantes à des dizaines de milliers de personnes et à apporter une contribution appréciable à la population et à l'économie du Canada. Notre approche en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise et les facteurs ESG repose d'abord et avant tout sur notre objectif de parvenir à un équilibre entre la croissance économique, la responsabilité sociale et la performance environnementale afin d'assurer le succès continu de notre entreprise et de continuer de contribuer à l'économie canadienne. Nous nouons le dialogue avec les parties intéressées en vue de trouver des moyens de créer des avantages, tant pour la société en général que pour nous, tout en réduisant, lorsque nous le pouvons, toute incidence négative que nos activités pourraient avoir. Ainsi, en 2006, nous avons adopté une résolution appuyant le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), un ensemble de principes universels relatifs à des enjeux touchant les droits de la personne, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Ces principes servent de fondement à notre démarche au chapitre de la responsabilité d'entreprise.

Le conseil d'administration de BCE a établi une structure d'autorité claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise et de notre approche en ce qui concerne les pratiques liées aux facteurs ESG, la responsabilité première relevant de divers comités. Le comité d'audit surveille les questions qui ont trait notamment aux risques environnementaux, à la sécurité et la continuité de nos activités. Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) a le mandat de surveiller les questions relatives aux ressources humaines, dont les pratiques visant à assurer un milieu de travail respectueux et les pratiques en matière de santé et de sécurité. Le comité de gouvernance est responsable des pratiques et des politiques de gouvernance ainsi que des politiques relatives à la conduite des affaires et à l'éthique. En outre, en 2020, le comité de rémunération a créé une mesure pour suivre la performance de la société et l'évaluer par rapport à nos objectifs liés aux facteurs ESG.

Un comité composé de membres de la direction, mandaté par le conseil d'administration de BCE, surveille également les aspects relatifs aux questions environnementales. Le champ des responsabilités de ce comité s'est agrandi au fil du temps et la stratégie de BCE en matière de responsabilité d'entreprise, comprenant les risques et possibilités en matière de santé et sécurité, de sûreté, d'environnement et de conformité, incombe maintenant au Comité de surveillance de la Santé et Sécurité, Sûreté, de l'Environnement et de la Conformité (Comité de surveillance SSSEC). Les coprésidents de ce comité interfonctionnel sont le chef des ressources humaines et vice-président exécutif, Services généraux, et le chef des affaires juridiques et secrétaire de la société; ce comité a pour but de s'assurer que les risques pertinents sont identifiés adéquatement et que des activités liées à leur réduction sont harmonieusement intégrées dans l'ensemble de l'entreprise, et que les ressources nécessaires à leur réalisation sont en place.

Le Comité de surveillance SSSEC charge également le Conseil de l'énergie, un groupe de travail composé d'employés de différentes unités d'affaires occupant un poste de vice-président ou de directeur, d'assurer la supervision de notre consommation globale d'énergie et de nos coûts dans le but de limiter les risques financiers et d'atteinte à la réputation de l'entreprise tout en maximisant les occasions d'affaires.

BCE a mis en pratique un ensemble de politiques sociales et environnementales au moyen de divers programmes et initiatives. Ces politiques portent sur des questions de grande importance pour nos nombreuses parties prenantes, notamment la prévention des conflits d'intérêts, la protection des biens de l'entreprise, la protection de la vie privée et la confidentialité, les rapports empreints de respect et d'honnêteté avec les clients, les partenaires d'affaires, les membres de l'équipe et les concurrents, la diversité et la sécurité au travail et la protection de l'environnement.

Les politiques de BCE comprennent notamment les suivantes :

- le Code de conduite;
- la politique de protection de la vie privée;
- la politique environnementale;
- le Code de conduite des fournisseurs;
- la politique d'approvisionnement;
- la politique sur les contributions politiques;
- le signalement obligatoire de pornographie juvénile sur Internet;
- l'Énoncé de politique de santé et de sécurité;
- l'Énoncé de politique sur la santé mentale.

Depuis 2004, nous présentons annuellement l'information sur notre performance au chapitre de la responsabilité d'entreprise et des pratiques liées aux facteurs ESG dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, disponible sur le site Web BCE.ca. Le rapport, ainsi que l'information et les documents disponibles dans la section *Responsabilité* du site Web de BCE, présentent la performance de Bell au chapitre de la responsabilité d'entreprise. Nos rapports portent sur les enjeux les plus importants aux yeux de nos parties prenantes et qui pourraient influencer fortement sur nos activités, comme la diversité et l'inclusion, la santé mentale en milieu de travail et dans la collectivité par l'intermédiaire de l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause, l'environnement, les changements climatiques et la gestion des déchets. Dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, nous expliquons la façon dont nous gérons ces enjeux et nous présentons l'information sur notre performance par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés. Ce rapport a été préparé conformément à l'option « Core » des normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI – Global Reporting Initiative) et respecte les principes du PMNU. Il décrit les mesures que nous avons prises pour mettre en œuvre ces lignes directrices et ces principes et représente notre « communication sur les progrès réalisés », qui est exigée de toutes les entreprises adhérant au PMNU. De plus, nous produisons des rapports concernant certains indicateurs du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et objectifs de développement durable (ODD). En outre, BCE appuie la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) du Financial Stability Board, qui vise à établir une divulgation volontaire et cohérente de l'information sur les risques liés au climat.

L'efficacité des programmes de responsabilité d'entreprise de BCE est reconnue partout dans le monde, à preuve son inclusion dans le classement de divers indices de durabilité et les prix reçus pour récompenser ses initiatives en matière de durabilité. En 2019, BCE a continué de faire partie d'indices boursiers à caractère éthique, comme l'indice FTSE4Good Index, l'indice Jantzi Social Index, le Global Compact 100 (GC 100) des Nations Unies et l'indice Euronext Vigeo World 120. Cet indice rassemble les 120 entreprises les plus évoluées de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de la région Asie-Pacifique et fait ressortir les entreprises qui affichent la meilleure performance sur le plan des facteurs ESG. BCE a également été citée parmi les meilleurs placements dans des sociétés responsables sur les plans social et environnemental par la firme oekom research, a été choisie pour faire partie de la liste du Ethibel EXCELLENCE Investment Register et fait partie des indices STOXX Global ESG Leaders, un groupement novateur d'indices boursiers mesurant la performance sur les plans ESG. En 2019, Bell a été nommée parmi les employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada, pour la troisième année consécutive, dans le cadre du programme des 100 meilleurs employeurs du Canada. Cette marque de reconnaissance est décernée à Bell pour souligner son engagement à réduire son empreinte environnementale, son leadership dans la mise en place d'un système de gestion environnementale doté de la certification ISO 14001 et le succès de ses initiatives en cours en matière de réduction des déchets et d'économie d'énergie.

Nous reconnaissons qu'il existe des risques et des possibilités découlant des changements climatiques. Notre participation à la Global Enabling Sustainability Initiative (GeSI) (gesi.org), une organisation internationale qui vise à assurer une durabilité sociale et environnementale intégrée à l'aide des technologies numériques, nous aide à mieux comprendre ces risques et possibilités. GeSI réunit des membres et des partenaires diversifiés et internationaux représentant environ 40 des sociétés des technologies de l'information et des communications (TIC) les plus importantes au monde, 12 entreprises mondiales et de nombreuses organisations internationales. Les membres et les partenaires de GeSI mettent en commun leurs connaissances et leur expérience afin de repérer des occasions et d'élaborer des solutions pour améliorer l'efficacité énergétique et des ressources, réduire les émissions de carbone et l'empreinte carbone, assurer l'application des bonnes pratiques en matière de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement, encourager l'accès aux technologies durables et favoriser une transformation numérique à l'échelle mondiale dans toutes les industries. Un volet de notre engagement concerne la promotion des TIC comme moyen d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter – par exemple, en permettant l'utilisation d'autres moyens que les déplacements et en favorisant la virtualisation, la dématérialisation et l'informatique en nuage. BCE accorde également la plus grande importance au contrôle et à la réduction de la consommation d'énergie ainsi qu'au contrôle et à la réduction des gaz à effet de serre en raison de leur incidence sur l'environnement, la société et l'économie. Nous reconnaissons également qu'un fournisseur de services responsable doit mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de continuité des affaires et être prêt à affronter les phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient être exacerbés par les changements climatiques. Nous faisons état de nos efforts visant l'atténuation des répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers par le truchement du CDP (auparavant appelé Carbon Disclosure Project). Le CDP représente plus de 525 planificateurs financiers, conseillers, gestionnaires de patrimoine et investisseurs institutionnels qui gèrent des actifs totalisant 96 billions \$ US. Le CDP recueille des informations sur les risques et opportunités liés au climat auprès des organisations à l'échelle mondiale pour tenter de cerner les risques inhérents aux portefeuilles de placement de ces investisseurs et en maximiser les retombées financières. En 2019, BCE a atteint le niveau Leadership du CDP, qui reconnaît nos efforts relativement à l'action climatique, notre respect des meilleures pratiques et notre transparence quant à la divulgation de nos informations liées au climat.

Par ailleurs, nous considérons comme inacceptables l'exploitation et le commerce de minéraux qui alimentent des conflits armés et entraînent des violations des droits de la personne. Nous surveillons continuellement les meilleures pratiques de l'industrie et les appliquons à nos programmes d'approvisionnement.

ENVIRONNEMENT

Depuis plus de 25 ans, nous mettons en œuvre et maintenons des programmes visant à réduire l'impact environnemental de nos activités. La protection de l'environnement est au cœur de notre approche en matière de responsabilité d'entreprise et cet engagement est conforme à nos impératifs stratégiques. Notre politique environnementale, dont la première version remonte à 1993, reflète les valeurs des membres de notre équipe, de même que les attentes des clients, des investisseurs et de la société en général, c'est-à-dire que nous considérons la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires qui doit être gérée systématiquement dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

La politique, qui est examinée annuellement, contient des principes qui soutiennent nos objectifs, allant de l'exercice de la diligence raisonnable visant à respecter ou à dépasser les exigences des lois environnementales auxquelles nous sommes assujettis, jusqu'à la prévention de la pollution et à la promotion de mesures efficaces qui réduisent l'utilisation des ressources et le gaspillage. Par exemple, grâce au programme interne de gestion de Bell Canada, nos clients ont accès à un moyen responsable de se départir des déchets électroniques. Nous complétons ce programme en soutenant les programmes de gestion provinciaux, pilotés par l'industrie, qui sont offerts un peu partout au pays.

Nous avons donné comme instruction aux filiales auxquelles cette politique s'applique de promouvoir ces principes et nous avons instauré un comité au niveau de la haute direction afin de superviser la mise en œuvre de la politique.

Bell Canada surveille ses activités dans le but de s'assurer de leur conformité aux exigences et aux normes applicables en matière d'environnement, et apporte des mesures préventives et correctives au besoin. Elle a instauré un système de gestion et d'examen en matière environnementale qui permet :

- de chercher à détecter rapidement les problèmes éventuels;
- d'établir la responsabilité de gestion;
- d'assurer une gestion systématique des risques et des occasions d'ordre environnemental, notamment des économies de coûts;
- d'établir un plan d'action;
- de viser à assurer l'amélioration continue au moyen d'un processus régulier de suivi et d'établissement de rapport.

En 2009, le système de gestion environnementale (numéro d'enregistrement : 0068926-01) de Bell Canada a été certifié conforme à la norme ISO 14001. Cette certification vise les services de lignes terrestres, sans fil, de télé et Internet, ainsi que les services à large bande et de connectivité, les services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, les services de radiodiffusion et de médias numériques de Bell Canada, en plus des fonctions administratives connexes. Bell Canada a continuellement maintenu cette certification depuis 2009 et a obtenu son renouvellement en avril 2018 pour une autre période de trois ans.

Dans la foulée de nos efforts visant à atténuer les répercussions négatives de nos activités, nous cherchons à obtenir la certification pour immeubles écoresponsables pour nos immeubles. Dans tout le pays, quarante-sept immeubles loués ou détenus par Bell Canada ont la certification BOMA BEST. De plus, BCE occupe neuf immeubles ayant obtenu des certifications LEED : un ayant la certification LEED NC (Montréal), un ayant la certification LEED-NC Argent (Mississauga), quatre ayant la certification LEED-BE Or (Toronto, Vancouver et Calgary), un ayant la certification LEED-NC Or pour notre centre de données dans la région de Gatineau et deux ayant la certification LEED-BE Argent (Winnipeg).

Ce remarquable positionnement de BCE au classement des indices de durabilité comme Ethibel et FTSE4Good reflète l'efficacité de notre système de gestion environnementale, doté de la certification ISO 14001, de nos mesures d'économie d'énergie ainsi que de nos initiatives visant la réduction des déchets avec, notamment, le programme de recyclage des téléphones mobiles Le bac Bell.

Un de nos outils essentiels est notre plan environnemental de l'entreprise, qui détaille les activités environnementales mises en place par nos diverses unités d'affaires. Le plan fait état des exigences de financement, des responsabilités et des résultats attendus, et assure le suivi des progrès que nous avons accomplis dans la réalisation de nos objectifs.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons consacré un montant de 33,5 millions \$ aux activités liées à l'environnement. De cette somme, une proportion de 70 % représentait des charges et une proportion de 30 %, des dépenses d'investissement. Pour 2020, nous avons prévu au budget un montant de 35,5 millions \$ (62 % au titre des charges et de 38 % au titre des dépenses d'investissement) dans le but d'assurer l'application adéquate de notre politique environnementale et de réduire le plus possible nos différents risques environnementaux.

COMMUNAUTÉ

Nous nous consacrons à l'avancement de la cause de la santé mentale partout au Canada dans le cadre de Bell Cause pour la cause. Les maladies mentales touchent tous les Canadiens, mais cet important aspect de la santé reste largement sous-financé, incompris et stigmatisé. Les récentes données indiquent que 64 % des Canadiens affirment souffrir d'un problème de santé mentale ou d'une maladie mentale, ou connaître une personne qui en est atteinte. L'impact sur l'économie du Canada est dévastateur, si l'on considère que le coût total lié aux problèmes de santé mentale assumé par l'économie canadienne dépasse 50 milliards \$ par année, soit près de 1 400 \$ pour chaque personne vivant au Canada. Chaque semaine, au moins 500 000 employés canadiens sont incapables de travailler en raison d'un problème lié à la santé mentale.

En 2010, Bell a annoncé le lancement de Bell Cause pour la cause, une initiative de 50 millions \$ sur cinq ans, qui vise à soutenir un large éventail de programmes visant l'amélioration de la santé mentale dans toutes les sphères de la vie au Canada. Bell Cause pour la cause s'appuie sur quatre piliers : la lutte contre la stigmatisation, des soins et un accès améliorés, de nouvelles recherches et un leadership en milieu de travail. Elle représente le plus important effort qu'une entreprise ait jamais déployé pour promouvoir la santé mentale au Canada. En 2015, Bell a annoncé la prolongation de Bell Cause pour la cause, qui sera maintenue pendant cinq années de plus, et une hausse de son engagement financier total envers la santé mentale au Canada, qui sera porté à au moins 100 millions \$ d'ici 2020.

Le 29 janvier 2020 marque le 10^e anniversaire de la Journée Bell Cause pour la cause. La Journée Bell Cause pour la cause de 2020 avait pour thème « En santé mentale, tous les gestes comptent » et invitait les Canadiens à réfléchir aux façons dont ils peuvent contribuer à un changement positif. Pendant la Journée Bell Cause pour la cause, Bell a versé 5 cents de plus aux programmes en santé mentale pour chaque texto envoyé, appel sur appareils mobiles et interurbain passé et interaction sur les médias sociaux admissibles effectuée par les clients de Bell. Entre minuit, heure de Terre-Neuve-et-Labrador, et minuit, heure du Pacifique, la Journée Bell Cause pour la cause a généré 154 387 425 communications admissibles, soit une augmentation de plus de 6 % par rapport à l'année précédente, ce qui signifie que Bell versera un montant additionnel de 7 719 371,25 \$ à la cause de la santé mentale des Canadiens.

Si l'on ajoute ce montant à l'engagement initial de Bell Cause pour la cause de 50 millions \$ en 2010, ainsi que les résultats des neuf premières journées Bell Cause pour la cause, Bell a recueilli jusqu'à maintenant 108 415 135 \$ pour l'amélioration de la santé mentale au Canada.

Depuis son lancement, Bell Cause pour la cause a soutenu plus de 1 000 organismes partenaires au Canada, ce qui comprend de grandes institutions de soins de santé, des universités et de petites organisations communautaires dans toutes les régions. Les fonds communautaires annuels appuient des initiatives locales en santé mentale partout au Canada et pour les familles de militaires, ainsi que des fonds dédiés à la promotion de la santé mentale dans les territoires du Nord canadien et auprès de la population autochtone du Manitoba. L'initiative Bell Cause pour la cause a également financé la création de la première chaire universitaire d'études sur la lutte contre la stigmatisation au monde, à l'Université Queen's; la première norme volontaire au monde en matière de santé mentale en milieu de travail; la première biobanque au Canada regroupant des données biologiques, sociales et psychologiques, à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal; l'édifice Bell Gateway du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), le premier établissement en santé mentale nommé en l'honneur d'une entreprise; un projet de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le premier du genre, visant à prévenir le risque suicidaire en établissant des meilleures pratiques liées à l'exploitation optimale des outils de communication numérique d'aujourd'hui et le premier programme de formation sur la santé mentale au travail certifié par une université.

Plus de 12 000 gestionnaires de Bell à l'échelle du Canada ont suivi une formation sur le soutien en santé mentale et plus de 1 200 événements internes en milieu de travail se sont tenus depuis 2010 avec pour objectif de faire cesser la stigmatisation entourant la maladie mentale, de favoriser la résilience et de créer un environnement contribuant à une bonne santé mentale.

En 2019 et au début de 2020, l'initiative Bell Cause pour la cause a annoncé le financement de plusieurs projets en santé mentale, notamment un don de 240 000 \$ à la Behavioural Health Foundation afin de soutenir les programmes offerts aux Autochtones, un élément essentiel des traitements résidentiels globaux destinés aux adultes et aux familles aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale et des troubles concomitants; un montant de 500 000 \$, en partenariat avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et Norouestel Inc., pour soutenir l'Institut des Familles Solides en vue d'offrir des services en santé mentale aux enfants, aux jeunes et à leur famille dans l'ensemble du territoire; un don de 110 000 \$ à la Peguis Foundation et au SunLodge Village pour soutenir un programme de mieux-être basé sur des activités traditionnelles quatre saisons liées à la terre destiné aux jeunes à risque de la Première Nation de Peguis; un don conjoint de 300 000 \$ à la Fondation de ma vie pour le réaménagement des services psychiatriques de trois hôpitaux dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean et un don de 420 000 \$ à la William Osler Health Foundation afin d'appuyer une nouvelle clinique Osler de stimulation magnétique transcrânienne répétitive (SMTTr) à l'hôpital Civic de Brampton.

Lors de la Journée Bell Cause pour la cause de 2020, la fondation La Patrie gravée sur le cœur a annoncé la liste des 10 bénéficiaires les plus récents du Fonds Bell La Patrie gravée sur le cœur dans l'ensemble du Canada, dont la Fondation québécoise des Vétérans du Québec qui offrira des programmes de récréothérapie et d'art-thérapie à l'hôpital Sainte-Anne à Montréal et à Longueuil, et Racines de l'empathie, qui offrira un programme visant à prévenir l'intimidation et l'agressivité tout en favorisant une santé mentale positive chez les enfants des familles militaires dans cinq provinces.

La liste des partenaires de l'initiative Bell Cause pour la cause comprend également Bear Clan Patrol, la Fondation Neuro Canada, la Croix-Rouge canadienne, le Children's Hospital of Eastern Ontario (CHEO), le CISSS de Lanaudière, l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, Embrace Life Council, la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal, la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, Jeunesse, J'écoute, le centre Ma Mawi Wi Chi Itata, l'Institut neurologique de Montréal de l'Université McGill, la Fondation de l'Hôpital général de Montréal, l'organisme Ogjiita Pimatiswin Kinamatwin, l'Université Queen's, Rise Asset Development, Ambulance Saint-Jean, l'Université de la Colombie-Britannique, le VGH et la UBC Hospital Foundation, le Bureau des Services à la Jeunesse d'Ottawa et bien d'autres.

Le Fonds Bell Cause pour la cause 2019 a versé 123 dons à des organismes communautaires offrant du soutien et des services dans toutes les régions du Canada. Depuis sa création en 2011, le Fonds communautaire a accordé 657 subventions à des groupes locaux dans chaque province et territoire, offrant des services comme des ateliers dans le cadre de groupes de soutien animés par un travailleur social, un soutien en santé mentale aux réfugiés et une clinique mobile de soins de santé et de santé mentale destinée aux jeunes. En 2020, Le Fonds communautaire Bell Cause pour la cause, dont la capacité d'octroi s'élève à 2 millions \$, versera de nouveau des dons à des organismes communautaires.

En 2019, l'initiative Bell Cause pour la cause a reçu le premier Prix de l'impact social, dans la catégorie « Philanthropie », présenté par le magazine québécois *L'actualité* et Crédo pour souligner l'engagement de Bell à l'égard de la santé mentale et l'efficacité de notre campagne annuelle de la Journée Bell Cause pour la cause visant à changer les perceptions, à réduire la stigmatisation et à influencer les politiques publiques. Les Prix de l'impact social récompensent les organisations qui contribuent favorablement à la société canadienne.

Pour en savoir plus, visitez le site Bell.ca/cause.

Dans le cadre de ses initiatives en santé mentale et dans d'autres domaines, Bell a versé plus de 29,5 millions \$ sous forme d'investissements dans la communauté en 2019. Nos employés et retraités ont également engagé plus de 2,5 millions \$ en dons de bienfaisance et fourni plus de 109 000 heures de bénévolat.

3.9 Environnement concurrentiel

Notre analyse de l'environnement concurrentiel est présentée à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, et aux différentes sous-sections *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et *Principaux risques d'entreprise* du rapport de gestion 2019 de BCE, aux pages 48 à 50; aux pages 61 à 63; aux pages 67, 68 et 70; aux pages 72, 73 et 75 du rapport annuel 2019 de BCE.

Se reporter également à la section 3.3, *Avantages concurrentiels*, de la présente notice annuelle pour obtenir plus de renseignements sur notre position concurrentielle.

3.10 Cadre réglementaire

Une analyse de certaines lois qui régissent nos activités ainsi que des consultations gouvernementales et des récentes initiatives et procédures réglementaires qui nous touchent est présentée à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2019 de BCE, aux pages 90 à 94 du rapport annuel 2019 de BCE.

La section 5.1, *Titres de BCE*, de cette notice annuelle présente plus d'information sur les contraintes relatives à la propriété canadienne d'actions ordinaires de BCE.

3.11 Immobilisations incorporelles

Nous utilisons divers travaux protégés par des droits de propriété intellectuelle (actifs liés à la propriété intellectuelle) que nous détenons ou pour lesquels nous avons obtenu les droits d'utilisation. Ces actifs liés à la propriété intellectuelle comprennent, sans s'y limiter, les noms de marque, les marques de commerce comme les raisons sociales, les dessins et les logos, les droits d'auteur liés au contenu, aux émissions et aux œuvres musicales, les signaux de radiodiffusion, les logiciels et les applications, les noms de domaine, les brevets et les demandes de brevet liés à des inventions que nous, et nos employés, détenons ou avons produites, ainsi que divers autres matériel, marques de commerce, brevets et autres propriétés intellectuelles protégés par des droits d'auteur dont nous sommes propriétaires ou dont nous autorisons l'utilisation. Nous retirons une valeur de l'utilisation de ces actifs liés à la propriété intellectuelle dans différentes activités commerciales, et ils sont importants pour nos activités et notre succès. Afin de protéger ces actifs liés à la propriété intellectuelle, nous comptons sur les protections juridiques offertes par les lois en matière de droits d'auteur, de marques de commerce, de brevets et d'autres propriétés intellectuelles, ainsi que sur des dispositions contractuelles prévues par les ententes d'utilisation de ces actifs.

En particulier, la marque Bell joue un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à nos clients, à tous les niveaux. Nos droits de propriété relativement à nos marques de commerce sont perpétuels, tant que leur enregistrement est renouvelé en temps utile dans les délais applicables et que nous ou nos titulaires de licence utilisons les marques de commerce dans le cadre d'activités commerciales. D'autres types d'immobilisations incorporelles sous forme d'informations de nature exclusive sont également essentielles à nos activités, comme les listes de clients.

Nous sommes d'avis que nous prenons des mesures raisonnables et appropriées relativement à la protection, au renouvellement et à la défense de nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ce qui comprend la poursuite en justice de contrefacteurs, et nous prenons grand soin de ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Toutefois, nous ne pouvons garantir que les lois qui protègent la propriété intellectuelle dans les différents territoires fournissent, ou continueront de fournir, une protection adéquate pour nos actifs liés à la propriété intellectuelle ou encore que nous réussirons à prévenir les allégations d'autres parties qui revendiquent des droits relativement à nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ou à nous défendre contre ces dernières.

4 Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices

Conformément à nos impératifs stratégiques, au cours des trois derniers exercices, nous avons conclu des transactions et mis en œuvre diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités. Au cours de cette période, notre cadre réglementaire a également influencé le développement général de nos activités. Dans l'analyse ci-dessous, nous présentons les transactions importantes, les modifications de nature réglementaire, les stratégies d'affaires et les initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités au cours des trois derniers exercices.

4.1 Transactions

PRINCIPALES TRANSACTIONS CONCLUES

Conformément à nos impératifs stratégiques, nous avons conclu certaines transactions entre 2017 et 2019 qui ont influencé le développement général de nos activités. De plus amples renseignements à l'égard de ces transactions sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TRANSACTION	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES
Acquisition d'Axia NetMedia Corporation (Axia) (2018)	<ul style="list-style-type: none">Le 30 juin 2018, Bell a conclu une entente visant l'acquisition d'Axia, la société de Calgary qui exploite les actifs du réseau SuperNet dans les zones rurales, le réseau à large bande de l'Alberta qui relie des milliers de bureaux provinciaux et municipaux, de communautés autochtones, d'écoles, de bibliothèques, d'établissements de soins de santé, d'entreprises et de fournisseurs de services Internet dans 429 collectivités urbaines et rurales de toute la province. Bell possédait et exploitait déjà les actifs du réseau SuperNet, qui dessert 27 centres urbains en Alberta. Le 3 juillet 2018, Bell a annoncé qu'elle avait remporté un contrat pluriannuel pour exploiter le réseau SuperNet de l'Alberta.Le 31 août 2018, Bell a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'Axia pour une contrepartie en trésorerie totale de 155 millions \$. Cette acquisition garantit la prestation continue des services SuperNet aux clients des zones rurales, tout en améliorant les possibilités de connectivité pour l'Alberta et les grandes entreprises clientes nationales qui exercent leurs activités à l'échelle de la province. Cette acquisition permet d'élargir l'étendue des activités de BCE liées aux services à large bande en Alberta et ajoutera environ 10 000 kilomètres au réseau de fibre dans notre zone de couverture.
Acquisition d'AlarmForce Industries Inc. (AlarmForce) (2018)	<ul style="list-style-type: none">Le 5 janvier 2018, BCE a annoncé la conclusion de son acquisition d'AlarmForce. La transaction a été réalisée au moyen d'un plan d'arrangement en vertu duquel BCE a acquis l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation d'AlarmForce, pour une contrepartie totale d'environ 182 millions \$. Après l'acquisition d'AlarmForce, le 5 janvier 2018, BCE a vendu à TELUS Communications Inc. (Telus) les comptes d'environ 39 000 clients d'AlarmForce en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan, pour un produit total d'environ 68 millions \$.AlarmForce fournit à ses abonnés résidentiels et d'affaires des services de surveillance vidéo, d'intervention d'urgence personnelle et d'alarme de sécurité ainsi que d'autres services connexes. L'acquisition d'AlarmForce favorise notre expansion stratégique au sein du marché de la maison intelligente.
Acquisition de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS) (2017)	<ul style="list-style-type: none">Le 17 mars 2017, BCE a conclu l'acquisition de MTS initialement annoncée le 2 mai 2016, en acquérant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS pour une contrepartie totale de 2 933 millions \$, et en reprenant une dette nette de 972 millions \$. BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS, moyennant la somme de 40 \$ par action, qui a été payée à raison de 55 % par l'émission d'actions ordinaires de BCE et à raison de 45 % en trésorerie. La composante en trésorerie, de 1 339 millions \$, a été financée à l'aide d'un financement par emprunt, et BCE a émis environ 27,6 millions d'actions ordinaires pour la composante en capital social. Les activités combinées des deux entreprises au Manitoba se déroulent maintenant sous l'appellation Bell MTS. Le 1^{er} avril 2017, BCE a conclu la cession d'environ un quart des abonnés des services sans fil postpayés et de 15 des établissements de vente au détail que détenait MTS, ainsi que de certains actifs réseau manitobains, à Telus, pour un produit total de 323 millions \$.Après l'acquisition de MTS, le 17 mars 2017, BCE a transféré à Xplornet Communications Inc. (Xplornet) un total de 40 MHz de spectre des SSFE-1 dans la bande de 700 MHz et de spectre des services sans fil dans la bande de 2 500 MHz, que détenait MTS. BCE a également transféré à Xplornet 20 000 abonnés des services sans fil au T4 2018.Le 1^{er} avril 2017, MTS Inc. a été intégrée à Bell Canada.
Acquisition de Cieslok Media Ltd. (Cieslok) (2017)	<ul style="list-style-type: none">Le 3 janvier 2017, Bell Média a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Cieslok, pour une contrepartie en trésorerie totale de 161 millions \$. Cieslok se spécialise dans l'affichage extérieur grand format dans différentes zones urbaines importantes du Canada.Cette acquisition a contribué à intensifier et à consolider notre présence numérique dans le domaine de l'affichage extérieur.

RÉALISATION D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 8 février 2018, BCE a annoncé une offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités dans le cadre de laquelle BCE peut racheter jusqu'à 3,5 millions d'actions ordinaires aux fins d'annulation, sous réserve d'un prix de rachat maximal total de 175 millions \$, au

cours de la période de douze mois commençant le 13 février 2018 et se terminant au plus tard le 12 février 2019. Le 13 mars 2018, BCE a réalisé son OPRA, ayant racheté et annulé 3 085 697 actions ordinaires, au prix moyen de 56,71 \$ par action, pour un coût total de 175 millions \$. Le rachat d'actions ordinaires a été réalisé afin de compenser la dilution des actions résultant de l'exercice d'options sur actions.

4.2 Faits récents touchant notre société

Se reporter aux rubriques du rapport de gestion 2017 de BCE et du rapport de gestion 2018 de BCE, faisant partie du rapport annuel 2017 de BCE et du rapport annuel 2018 de BCE, respectivement, indiquées dans le tableau ci-après pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours des exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 qui ont influencé le développement général de nos activités en 2017 et en 2018. Se reporter aux rubriques du rapport de gestion 2019 de BCE, faisant partie du rapport annuel 2019 de BCE, indiquées dans le tableau ci-après pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui ont influencé le développement général de nos activités en 2019 et pour connaître les priorités sur lesquelles nous avons l'intention de concentrer nos efforts en 2020.

RAPPORTS DE GESTION	RUBRIQUES ET SECTIONS DE RÉFÉRENCE	
Rapport de gestion 2017 de BCE	Section 1.3,	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4,	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Section 2,	<i>Progrès réalisés en 2017 pour chaque impératif stratégique</i>
Rapport de gestion 2018 de BCE	Section 1.3,	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4,	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Section 2,	<i>Progrès réalisés en 2018 pour chaque impératif stratégique</i>
Rapport de gestion 2019 de BCE	Section 1.3,	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4,	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Section 2,	<i>Progrès réalisés en 2019 pour chaque impératif stratégique</i>
	Section 2,	<i>Impératifs stratégiques – Points de mire en 2020 pour chaque impératif stratégique</i>

4.3 Cadre réglementaire

Au cours des trois derniers exercices, le développement général de nos activités a été touché, et continuera de l'être, par les décisions rendues par le gouvernement du Canada et ses ministères et organismes concernés, dont le CRTC, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence. Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, tels que ceux susmentionnés, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des

consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2019 de BCE, du rapport de gestion 2018 de BCE et du rapport de gestion 2017 de BCE, inclus dans le rapport annuel 2019 de BCE, dans le rapport annuel 2018 de BCE et dans le rapport annuel 2017 de BCE, respectivement, pour une analyse des initiatives et procédures réglementaires qui ont influencé le développement général de nos activités au cours des exercices clos les 31 décembre 2019, 2018 et 2017.

5 Notre structure du capital

Cette rubrique décrit les titres de BCE et de Bell Canada, la négociation de certains de ces titres à la Bourse de Toronto (TSX) et les notations que certaines agences de notation ont attribuées aux actions privilégiées de BCE et aux titres d'emprunt de Bell Canada émis et en circulation.

5.1 Titres de BCE

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant également être émises en séries et un nombre illimité d'actions de catégorie B. Au 5 mars 2020, BCE n'avait aucune action privilégiée de catégorie B de second rang en circulation.

Chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur lors de toute assemblée des actionnaires. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux actions privilégiées, aux actions ordinaires et aux actions de catégorie B de BCE est présentée à la note 27, *Capital social*, des états financiers consolidés 2019 de BCE, aux pages 156 et 157 du rapport annuel 2019 de BCE.

Depuis 1993, la *Loi sur les télécommunications* et les règlements connexes (réglementation sur les télécommunications) régissent la propriété et le contrôle canadiens des entreprises de télécommunications canadiennes. Bell Canada et d'autres membres du groupe de BCE qui sont des entreprises de télécommunications canadiennes sont assujettis à cette loi. En 2012, les modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* ont éliminé une grande partie des restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications qui, avec les sociétés membres de leur groupe, ont des revenus annuels provenant de la fourniture de services de télécommunications au Canada équivalant à moins de 10 % de l'ensemble de leurs revenus annuels, selon l'évaluation du CRTC. Toutefois, comme Bell Canada et les sociétés membres de son groupe dépassent ce seuil de 10 %, elles demeurent assujetties aux restrictions antérieures en matière de propriété et de contrôle canadiens, qui sont décrites ci-dessous.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, pour qu'une société puisse opérer comme entreprise de télécommunications canadienne, les conditions suivantes doivent être remplies :

- au moins 80 % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- au moins 80 % des membres du conseil d'administration de l'entreprise de télécommunications sont des Canadiens;
- l'entreprise de télécommunications n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

De plus, lorsqu'une société mère (société mère) détient au moins 66 2/3 % des actions avec droit de vote de l'entreprise de télécommunications, au moins 66 2/3 % des actions avec droit de vote de la société mère doivent être détenues par des Canadiens, et celle-ci ne doit pas être contrôlée par des non-Canadiens. BCE est une société mère. La réglementation sur les télécommunications confère certains pouvoirs au CRTC ainsi qu'aux entreprises de télécommunications canadiennes et aux sociétés mères pour surveiller et contrôler le niveau de propriété d'actions avec droit de vote par des non-Canadiens afin d'assurer le respect de la *Loi sur les télécommunications*. Par conséquent, BCE, qui contrôle Bell Canada et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- au moins 66 2/3 % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- elle n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

Les pouvoirs en vertu de la réglementation sur les télécommunications comprennent le droit :

- de suspendre les droits de vote rattachés aux actions considérées comme détenues en propriété ou contrôlées par des non-Canadiens;
- de refuser d'inscrire le transfert d'actions avec droit de vote à un non-Canadien;
- d'obliger un non-Canadien à vendre ses actions avec droit de vote.

Cependant, en ce qui nous concerne, une autre restriction relative au contrôle s'applique en vertu de la *Loi sur Bell Canada*. Le CRTC doit autoriser au préalable toute vente ou autre cession des actions avec droit de vote de Bell Canada, sauf si BCE conserve au moins 80 % de toutes les actions avec droit de vote de Bell Canada.

De même, les règles concernant la propriété canadienne en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* applicables aux titulaires de licence de radiodiffusion, comme Bell Média et Bell Canada, sont généralement semblables aux règles applicables aux entreprises de télécommunications dont la propriété et le contrôle sont canadiens aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, puisqu'elles limitent les investissements étrangers maximaux permis dans des actions avec droit de vote d'une société en exploitation titulaire de licence à 20 %, et à 33 1/3 % lorsqu'il s'agit d'une société mère. Une exigence additionnelle en vertu de ces règles concernant la propriété canadienne des radiodiffuseurs veut que le chef de la direction d'une entreprise qui est une entreprise de radiodiffusion titulaire d'une licence soit un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada. Aux termes d'une directive émise en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC ne peut émettre, modifier ou renouveler une licence de radiodiffusion d'un demandeur qui ne satisfait pas à ces critères relatifs à la propriété et au contrôle canadiens.

En raison des préoccupations de nature culturelle dans un contexte de contrôle accru des activités de radiodiffusion par des sociétés étrangères, les titulaires de licence de radiodiffusion doivent également mettre sur pied des comités de programmation lorsque les investissements étrangers dans leur société mère, même s'ils ne dépassent pas la limite permise, excèdent 20 %. Conformément à la pratique du CRTC, des comités de programmation ont été établis au sein des filiales titulaires de licences pertinentes, permettant ainsi à l'investissement étranger dans des actions avec droit de vote de BCE d'atteindre le maximum de 33 1/3 %.

Nous surveillons le niveau de propriété des actions ordinaires de BCE par des non-Canadiens en obtenant des données sur : i) les actionnaires inscrits par notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Société de fiducie AST (Canada) et ii) les actionnaires véritables, auprès de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et de la Depository Trust Company (DTC) aux États-Unis. Nous transmettons des rapports périodiques au CRTC.

Au 5 mars 2020, BCE n'avait pas de titres d'emprunt en circulation.

5.2 Titres d'emprunt de Bell Canada

Au 31 décembre 2019, Bell Canada a émis ou a repris des titres d'emprunt à long terme, dont un sommaire est présenté dans le tableau suivant :

TITRES D'EMPRUNT	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	ÉCHÉANCE	AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN MILLIONS \$)
Acte de fiducie de 1997	3,82 %	2021 à 2047	14 500
Acte de fiducie de 1976	9,54 %	2021 à 2054	1 100
Acte de fiducie de 1996 (débentures subordonnées)	8,21 %	2026 à 2031	275
Acte de fiducie américain de 2016 ⁽¹⁾	4,41 %	2048 à 2049	2 273
Acte de fiducie de 2011 ⁽²⁾	4,00 %	2024	225
Total			18 373

(1) Bell Canada a émis des billets en vertu de son acte de fiducie américain de 2016 pour un montant total de 1 750 millions \$ US, couvert contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

(2) Dans le cadre de l'acquisition de MTS, le 17 mars 2017, Bell Canada a repris la dette émise par MTS en vertu de son acte de fiducie de 2011.

Les titres d'emprunt à long terme de Bell Canada sont non garantis et ils sont cautionnés par BCE. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux titres d'emprunt à long terme de Bell Canada est présentée à la note 22, *Dette à long terme*, des états financiers consolidés 2019 de BCE, aux pages 146 et 147 du rapport annuel 2019 de BCE.

En 2019, Bell Canada a remboursé les séries de titres d'emprunt suivantes avant l'échéance :

DATE DU REMBOURSEMENT	MONTANT EN CAPITAL	DESCRIPTION DES TITRES D'EMPRUNT REMBOURSÉS	PRIX DU REMBOURSEMENT PAR TRANCHE DE 1 000 \$ DE MONTANT EN CAPITAL
24 mai 2019	400 millions \$	Débentures, série M-37, à 3,54 %, échéant le 12 juin 2020	1 014,021 \$ plus les intérêts courus et impayés de 15,809 \$
13 juin 2019	1,0 milliard \$	Débentures, série M-27, à 3,25 %, échéant le 17 juin 2020	1 011,945 \$ plus les intérêts courus et impayés de 15,849 \$

Dans le cadre de son prospectus préalable daté du 20 mars 2018 (prospectus préalable 2018), Bell Canada pourrait émettre, sur une période de 25 mois, des titres d'emprunt non garantis, d'un montant maximal de 4 milliards \$. De plus, dans le cadre d'un supplément de prospectus daté du 19 juin 2018 (supplément de prospectus 2018), Bell Canada pourrait émettre, sur une période de même durée, des débentures à moyen terme (MTN) non garanties, d'un montant maximal de 3 milliards \$.

- Le 29 mars 2018, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2018 et du supplément de prospectus daté du 26 mars 2018, des billets, série US-1, (billets US-1) à 4,464 %, d'un montant de 750 millions \$ US (967 millions \$ CA), au prix de 100 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital, et qui viennent à échéance le 1^{er} avril 2048.
- Le 21 août 2018, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2018 et du supplément de prospectus 2018, des débentures MTN, série M-48, à 3,80 %, d'un montant de 1 milliard \$, au prix de 99,885 \$ par tranche de 100 \$ de capital, et qui viennent à échéance le 21 août 2028.
- Le 14 septembre 2018, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2018 et du supplément de prospectus daté du 11 septembre 2018, des billets, série US-1, à 4,464 %, d'un montant de 400 millions \$ US (526 millions \$ CA), au prix de 98,768 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital, plus les intérêts courus, et qui viennent à échéance le 1^{er} avril 2048. Les billets US-1 représentent une réouverture des billets, série US-1, à 4,464 %, de Bell Canada en circulation échéant en 2048 qui ont été émis le 29 mars 2018, et la formation d'une seule série de billets US-1.
- Le 13 mai 2019, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2018 et du supplément de prospectus daté du 8 mai 2019, des billets, série US-2, à 4,30 %, d'un montant de 600 millions \$ US (808 millions \$ CA), au prix de 99,802 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital, et qui viennent à échéance le 29 juillet 2049. Le même jour, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2018 et du supplément de prospectus 2018, des débentures MTN, série M-49, à 2,75 %, d'un montant de 600 millions \$, au prix de 99,795 \$ par tranche de 100 \$ de capital, et qui viennent à échéance le

29 janvier 2025. Le produit net de ces émissions a servi au financement du remboursement anticipé des débentures, série M-27, à 3,25 %, de Bell Canada, d'un montant en capital de 1 milliard \$, qui venaient à échéance le 17 juin 2020, et au remboursement anticipé, des débentures, série M-37, à 3,54 %, de Bell Canada, d'un montant en capital de 400 millions \$, qui venaient à échéance le 12 juin 2020.

Afin de continuer à fournir à Bell Canada une souplesse financière et un accès efficace aux marchés financiers du Canada et des États-Unis, le 29 mai 2019, Bell Canada a déposé auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC un nouveau prospectus préalable (prospectus préalable 2019) dans le cadre duquel Bell Canada peut émettre, sur une période de 25 mois, des titres d'emprunt non garantis d'un montant maximal de 5 milliards \$. Le prospectus préalable 2019 a remplacé, de fait, le prospectus préalable 2018 et a annulé, de fait, le supplément de prospectus 2018. Le 6 juin 2019, Bell Canada a déposé un nouveau supplément de prospectus (supplément de prospectus 2019) en vue de l'émission de débentures MTN non garanties, d'un montant maximal de 5 milliards \$, dans le cadre du prospectus préalable 2019.

Le 10 septembre 2019, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2019 et du supplément de prospectus 2019, des débentures MTN, série M-50, à 2,90 %, d'un montant de 550 millions \$, au prix de 99,871 \$ par tranche de 100 \$ de capital, et qui viennent à échéance le 10 septembre 2029. Le produit net de cette émission a servi au remboursement de la dette à court terme.

Le 13 février 2020, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable 2019 et du supplément de prospectus 2019, des débentures MTN, série M-51, à 3,50 %, d'un montant de 750 millions \$, au prix de 99,902 \$ par tranche de 100 \$ de capital, et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050. Le produit net de l'émission devrait être affecté au financement, le 16 mars 2020, du remboursement anticipé des débentures MTN, série M-24, à 4,95 %, de Bell Canada, dont le capital en cours s'établit à 500 millions \$ et qui venaient à échéance le 19 mai 2021, ainsi qu'au remboursement de la dette à court terme.

Au 5 mars 2020, Bell Canada avait émis des titres d'emprunt pour un montant en capital de 1,3 milliard \$ en vertu de son prospectus préalable de 2019.

Certains actes de fiducie de Bell Canada et l'acte de fiducie de 2011 de MTS repris par Bell Canada comprennent des clauses restrictives à l'égard de l'émission de titres d'emprunt additionnels dont la date d'échéance dépasse un an en fonction de certains critères liés à la couverture des intérêts et à la couverture par l'actif. En outre, Bell Canada est tenue, dans certaines conditions, de présenter une offre de rachat de la totalité ou, au gré du porteur, d'une partie de certaines séries de ses titres d'emprunt s'il survient à la fois un « changement de contrôle » de BCE ou de Bell Canada et un « événement touchant la notation » des séries de titres d'emprunt visées. Les concepts de changement de contrôle et d'événement touchant la notation des titres sont définis dans les modalités des séries de titres d'emprunt visées. Bell Canada se conforme à toutes les modalités et restrictions de ses titres d'emprunt.

Bell Canada peut émettre des effets à court terme (effets PC) en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial

canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$ en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant en capital total des effets PC ne dépasse jamais 4,0 milliards \$ CA, ce qui correspond au montant disponible en vertu des marges de crédit de soutien qui ont été consenties à Bell Canada au 5 mars 2020. La vente d'effets PC en vertu du programme canadien ou américain distinct de Bell Canada aura pour effet de faire diminuer le montant en capital des effets PC pouvant être en circulation en tout temps, fixé à un maximum de 3,0 milliards \$ CA ou US, en vertu des deux programmes, un dollar canadien correspondant à un dollar américain dans le contexte de cette limite. Au 5 mars 2020, le montant en capital des effets PC en circulation pour le programme américain de Bell Canada s'établissait à 2 340 millions \$ US (3 067 millions \$ CA, compte tenu de l'effet des couvertures de compte des contrats de change à terme par rapport aux variations des devises). À la même date, aucun effet PC n'était en circulation pour le programme canadien de Bell Canada.

5.3 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts ou payer des dividendes sur les titres émis et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Les notations peuvent changer en fonction de plusieurs facteurs, y compris, sans s'y limiter, notre solidité financière, notre position concurrentielle, notre situation de trésorerie et d'autres facteurs que nous ne contrôlons pas entièrement. Une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Au 5 mars 2020, les actions privilégiées de BCE sont notées par DBRS Limited (DBRS) et S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp. (S&P), et les titres d'emprunt de Bell Canada sont notés par DBRS, Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P.

Cette section décrit les notations, au 5 mars 2020, de certains titres émis et en circulation de BCE et de Bell Canada. Ces notations offrent aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit liée à une émission de titres. Toutefois, ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés ci-dessous, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au cours des deux dernières années, nous avons rémunéré des agences de notation pour qu'elles attribuent des notations aux actions privilégiées de BCE ainsi qu'aux titres d'emprunt à court terme et à long terme de Bell Canada. Les sommes ainsi versées à DBRS et à S&P comprennent l'accès à leurs sites Web. De plus, nous avons rémunéré DBRS et Moody's pour les services fournis relativement à l'attribution des notations aux programmes de titrisation des créances de Bell Canada.

NOTATIONS DES TITRES DE BCE ET DE BELL CANADA

NOTATIONS DES TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME DE BELL CANADA

TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME	AGENCE DE NOTATION	NOTATION	RANG
Papier commercial de Bell Canada	DBRS	R-2 (élevée)	4 sur 10
	Moody's	P-2	2 sur 4
	S&P	A-1 (faible) (échelle canadienne)	3 sur 8
		A-2 (échelle mondiale)	3 sur 7

NOTATIONS DES TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME DE BELL CANADA

TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME	AGENCE DE NOTATION	NOTATION	RANG
Titres d'emprunt à long terme non subordonnés de Bell Canada	DBRS	BBB (élevée)	8 sur 26
	Moody's	Baa1	8 sur 21
	S&P	BBB+	8 sur 22
Titres d'emprunt à long terme subordonnés de Bell Canada	DBRS	BBB (faible)	10 sur 26
	Moody's	Baa2	9 sur 21
	S&P	BBB	9 sur 22

NOTATIONS DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE BCE

ACTIONS PRIVILÉGIÉES	AGENCE DE NOTATION	NOTATION	RANG
Actions privilégiées de BCE	DBRS	Pfd-3	8 sur 16
	S&P	P-2 (faible) (échelle canadienne)	6 sur 18
		BBB- (échelle mondiale)	8 sur 20

Au 5 mars 2020, les notations de BCE et de Bell Canada présentait des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

PRÉCISIONS GÉNÉRALES

TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME

Le tableau suivant présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux instruments de créance à court terme et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 5 mars 2020.

	NOTATION LA PLUS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS	NOTATION LA MOINS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS
DBRS	R-1 (élevée)	D
Moody's	P-1	NP
S&P (échelle canadienne)	A-1 (élevée)	D
S&P (échelle mondiale)	A-1+	D

L'échelle de notation de la dette à court terme de DBRS indique une opinion sur les risques qu'un emprunteur ne remplisse pas ses obligations financières à court terme dans les délais prévus. Les notations sont basées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées aux obligations qui ont une échéance initiale de 13 mois ou moins, lesquelles reflètent à la fois la possibilité de défaut ou de perte de valeur à l'égard des obligations financières convenues par contrat et la perte financière attendue en cas de défaut ou de perte de valeur.

Une notation attribuée aux emprunts sous forme de papier commercial canadien par S&P représente une opinion prospective sur la capacité d'un débiteur à respecter ses engagements financiers relatifs à un programme d'emprunts sous forme de papier commercial précis ou à un autre instrument financier à court terme, par comparaison au service de la dette et à la capacité de remboursement des autres débiteurs sur les marchés des capitaux canadiens à l'égard de leurs propres obligations financières.

Une notation attribuée par S&P Global représente une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis, et à la capacité et à la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers.

TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Le tableau qui suit présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux instruments de créance à long terme et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 5 mars 2020.

	NOTATION LA PLUS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS	NOTATION LA MOINS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS
DBRS	AAA	D
Moody's	Aaa	C
S&P	AAA	D

L'échelle de notation de la dette à long terme de DBRS indique une opinion sur le risque de défaillance, soit le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations financières conformément aux modalités selon lesquelles une obligation a été émise. Les notations sont basées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées aux émetteurs et aux obligations qui ont une échéance initiale de 1 an ou plus, lesquelles reflètent à la fois la possibilité de défaut ou de perte de valeur à l'égard des obligations financières convenues par contrat et la perte financière attendue en cas de défaut ou de perte de valeur.

L'échelle de notation de la dette à long terme de S&P indique une opinion prospective sur la solvabilité d'une société relativement à une obligation financière précise, à une catégorie précise d'obligations financières ou à un programme financier précis. Cette évaluation tient compte, entre autres facteurs, de la probabilité de paiement, c'est-à-dire la capacité et l'intention de la société de respecter ses engagements financiers relatifs à une obligation conformément aux modalités de l'obligation.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le tableau qui suit présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux actions privilégiées et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 5 mars 2020.

	NOTATION LA PLUS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS	NOTATION LA MOINS ÉLEVÉE ATTRIBUÉE AUX TITRES NOTÉS
DBRS	Pfd-1 (élevée)	D
S&P (échelle canadienne)	P-1 (élevée)	D
S&P (échelle mondiale)	AA	D

L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS indique une opinion sur le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations en ce qui concerne les engagements tant à l'égard des dividendes que du capital. Chaque notation de DBRS est basée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité émettrice.

Les notations attribuées aux actions privilégiées canadiennes par S&P indiquent une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur relativement au respect d'une obligation précise liée à des actions privilégiées émises sur le marché canadien, par comparaison aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs du marché canadien.

Une notation attribuée par S&P Global représente une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis, et à la capacité et à la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers.

PRÉCISIONS SUR LES CATÉGORIES DES NOTATIONS REÇUES POUR NOS TITRES

Les explications qui suivent portant sur les catégories des notations données à nos titres ont été publiées par les agences de notation concernées. Les explications et les catégories de notation correspondantes présentées ci-après peuvent être modifiées par les agences de notation concernées.

AGENCE DE NOTATION	DESCRIPTION DES TITRES	CATÉGORIE DE NOTATION	PRÉCISIONS SUR LA CATÉGORIE DE LA NOTATION REÇUE
DBRS	Dettes à court terme	R-2 (élevée)	Borne supérieure d'une qualité de crédit adéquate; la capacité de paiement à l'égard des obligations financières à court terme arrivant à échéance est acceptable; pourraient être vulnérables aux événements futurs.
		BBB (élevée)	La qualité du crédit est adéquate; la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable; pourraient être vulnérables aux événements futurs.
	Dettes à long terme subordonnée	BBB (faible)	La qualité du crédit est adéquate; la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable; pourraient être vulnérables aux événements futurs.
		Pfd-3	La qualité du crédit est adéquate; offrent une protection des dividendes et du capital considérée comme acceptable, mais la société est jugée plus susceptible de subir l'incidence de conditions financières et économiques défavorables, et il peut exister d'autres conditions défavorables ayant pour effet de réduire la protection de la dette. En général, les sociétés jouissant d'une notation Pfd-3 correspondent à des sociétés ayant une notation de la catégorie BBB ou un point de référence plus élevé.
Moody's	Dettes à court terme	P-2	La capacité de remboursement des obligations liées à la dette à court terme est forte;
	Dettes à long terme	Baa	assujettis à un risque de crédit modéré; jugés de qualité moyenne et peuvent comprendre certaines caractéristiques spéculatives.
S&P	Dettes à court terme	A-1 (faible) (échelle canadienne)	La capacité de la société de respecter ses engagements financiers relativement à l'obligation est satisfaisante.
		A-2 (échelle mondiale)	La sensibilité à l'incidence défavorable des changements de circonstances et des conditions économiques est un peu plus grande que celle des obligations ayant reçu une notation plus élevée.
	Dettes à long terme	BBB	Les paramètres de protection sont adéquats; la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers.
		P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale)	Les paramètres de protection sont adéquats; la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers.

5.4 Négociation de nos titres

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de premier rang de BCE sont inscrites à la cote de la TSX sous leurs symboles respectifs, indiqués dans les tableaux ci-après. Les actions ordinaires de BCE sont aussi inscrites à la Bourse de New York (NYSE), sous le symbole BCE.

Les tableaux figurant ci-après ainsi qu'à la page suivante présentent la fourchette du cours de l'action par mois et les volumes échangés à la TSX en 2019 pour les actions ordinaires de BCE et chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE.

	ACTIONS ORDINAIRES (BCE)	ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG									
		SÉRIE R (BCE.PR.R)	SÉRIE S (BCE.PR.S)	SÉRIE T (BCE.PR.T)	SÉRIE Y (BCE.PR.Y)	SÉRIE Z (BCE.PR.Z)	SÉRIE AA (BCE.PR.A)	SÉRIE AB (BCE.PR.B)	SÉRIE AC (BCE.PR.C)	SÉRIE AD (BCE.PR.D)	SÉRIE AE (BCE.PR.E)
Janvier 2019											
Haut	57,210 \$	17,590 \$	17,550 \$	16,990 \$	18,810 \$	16,990 \$	17,110 \$	17,700 \$	18,490 \$	17,700 \$	17,680 \$
Bas	53,050 \$	16,250 \$	16,450 \$	15,700 \$	16,500 \$	16,050 \$	15,710 \$	16,530 \$	16,950 \$	16,500 \$	16,470 \$
Volume	39 166 619	153 043	98 105	82 612	436 675	21 722	99 426	96 094	288 759	159 408	66 022
Février 2019											
Haut	58,820 \$	16,850 \$	16,850 \$	16,400 \$	16,780 \$	16,490 \$	16,260 \$	16,900 \$	17,240 \$	16,910 \$	16,700 \$
Bas	56,810 \$	15,780 \$	16,200 \$	15,250 \$	15,990 \$	15,650 \$	15,400 \$	16,140 \$	16,750 \$	16,220 \$	16,150 \$
Volume	31 202 385	254 596	38 300	95 320	134 695	27 485	101 277	357 759	454 517	127 389	64 300
Mars 2019											
Haut	59,850 \$	16,400 \$	16,430 \$	15,700 \$	16,470 \$	16,000 \$	16,070 \$	16,450 \$	17,180 \$	16,550 \$	16,380 \$
Bas	57,700 \$	15,330 \$	15,360 \$	14,950 \$	15,380 \$	15,350 \$	15,320 \$	15,450 \$	16,330 \$	15,430 \$	15,390 \$
Volume	57 356 896	290 322	58 905	8 865	443 855	15 997	94 049	609 529	423 153	421 510	106 426
Avril 2019											
Haut	60,990 \$	16,130 \$	15,990 \$	15,200 \$	15,960 \$	16,100 \$	16,320 \$	15,950 \$	16,920 \$	15,990 \$	15,960 \$
Bas	58,985 \$	15,170 \$	15,460 \$	14,640 \$	15,450 \$	15,420 \$	15,500 \$	15,480 \$	16,270 \$	15,500 \$	15,480 \$
Volume	28 688 742	1 261 625	51 034	30 740	292 512	13 100	171 542	157 351	1 598 846	346 764	66 826
Mai 2019											
Haut	61,530 \$	16,020 \$	15,750 \$	15,210 \$	15,700 \$	15,900 \$	16,050 \$	15,720 \$	16,790 \$	15,760 \$	15,660 \$
Bas	59,170 \$	15,160 \$	15,150 \$	15,000 \$	15,060 \$	15,180 \$	15,400 \$	15,140 \$	16,130 \$	15,190 \$	15,100 \$
Volume	37 276 209	106 511	74 337	33 900	173 137	19 740	106 176	130 552	258 271	155 793	83 796
Juin 2019											
Haut	62,750 \$	15,640 \$	15,200 \$	14,790 \$	15,150 \$	15,180 \$	15,400 \$	15,200 \$	16,450 \$	15,170 \$	15,150 \$
Bas	59,130 \$	14,660 \$	14,430 \$	13,710 \$	14,460 \$	14,550 \$	14,440 \$	14,490 \$	15,550 \$	14,550 \$	14,480 \$
Volume	38 360 311	188 495	45 071	56 076	143 494	14 500	102 650	167 273	188 035	194 281	166 650
Juillet 2019											
Haut	60,900 \$	16,030 \$	15,620 \$	14,800 \$	15,520 \$	15,700 \$	16,930 \$	15,650 \$	16,820 \$	15,530 \$	15,440 \$
Bas	59,240 \$	15,270 \$	14,750 \$	14,000 \$	14,840 \$	15,090 \$	15,330 \$	14,890 \$	16,100 \$	14,880 \$	14,760 \$
Volume	22 985 148	350 975	42 579	58 200	178 603	16 953	72 943	155 605	149 186	152 405	109 524
Août 2019											
Haut	63,140 \$	15,790 \$	15,240 \$	14,780 \$	15,350 \$	15,360 \$	15,700 \$	15,320 \$	16,690 \$	15,350 \$	15,350 \$
Bas	60,020 \$	13,580 \$	13,460 \$	13,070 \$	13,450 \$	13,400 \$	13,420 \$	13,500 \$	14,810 \$	13,520 \$	13,400 \$
Volume	27 587 699	90 611	392 636	60 955	273 856	30 703	98 904	286 488	162 812	192 592	177 966
Septembre 2019											
Haut	64,590 \$	15,250 \$	15,090 \$	14,480 \$	15,210 \$	15,140 \$	15,210 \$	15,280 \$	16,000 \$	15,250 \$	15,080 \$
Bas	62,670 \$	14,020 \$	14,070 \$	13,480 \$	14,100 \$	14,000 \$	14,060 \$	14,190 \$	15,170 \$	14,240 \$	14,130 \$
Volume	48 298 930	43 610	158 272	41 388	207 546	15 551	150 035	79 047	295 706	105 045	175 843
Octobre 2019											
Haut	65,450 \$	15,490 \$	15,450 \$	14,500 \$	15,480 \$	15,500 \$	15,950 \$	15,500 \$	16,250 \$	15,550 \$	15,490 \$
Bas	60,640 \$	14,700 \$	14,710 \$	14,100 \$	14,820 \$	14,720 \$	14,950 \$	14,860 \$	15,690 \$	14,850 \$	14,820 \$
Volume	36 382 583	65 280	119 185	27 909	163 477	57 812	305 234	118 227	206 814	140 357	145 999
Novembre 2019											
Haut	64,660 \$	15,450 \$	15,350 \$	14,820 \$	15,410 \$	15,340 \$	15,570 \$	15,410 \$	16,320 \$	15,470 \$	15,380 \$
Bas	61,910 \$	14,930 \$	14,900 \$	14,390 \$	15,070 \$	15,100 \$	15,190 \$	15,080 \$	15,820 \$	15,090 \$	14,990 \$
Volume	31 737 314	92 471	56 099	389 567	224 351	16 200	336 910	397 293	235 995	316 344	185 751
Décembre 2019											
Haut	64,910 \$	15,590 \$	15,770 \$	14,800 \$	15,520 \$	15,500 \$	15,820 \$	15,410 \$	16,580 \$	15,450 \$	15,550 \$
Bas	60,010 \$	14,920 \$	14,890 \$	14,410 \$	14,880 \$	14,860 \$	14,990 \$	14,970 \$	16,000 \$	14,900 \$	14,920 \$
Volume	46 986 303	131 725	205 645	38 840	250 275	45 326	127 973	1 322 500	240 363	281 801	194 086

	ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG										
	SÉRIE AF (BCE.PR.F)	SÉRIE AG (BCE.PR.G)	SÉRIE AH (BCE.PR.H)	SÉRIE AI (BCE.PR.I)	SÉRIE AJ (BCE.PR.J)	SÉRIE AK (BCE.PR.K)	SÉRIE AL (BCE.PR.L)	SÉRIE AM (BCE.PR.M)	SÉRIE AN (BCE.PR.N)	SÉRIE AO (BCE.PR.O)	SÉRIE AQ (BCE.PR.Q)
Janvier 2019											
Haut	17,290 \$	16,950 \$	17,620 \$	17,290 \$	17,680 \$	16,230 \$	16,150 \$	16,660 \$	16,850 \$	21,890 \$	20,970 \$
Bas	16,160 \$	15,920 \$	16,470 \$	15,770 \$	16,500 \$	14,960 \$	15,060 \$	15,260 \$	15,970 \$	20,610 \$	20,000 \$
Volume	42 800	26 939	130 238	71 207	56 718	412 712	22 437	184 324	25 489	41 581	241 661
Février 2019											
Haut	16,860 \$	16,250 \$	16,750 \$	16,160 \$	16,720 \$	15,470 \$	15,480 \$	15,910 \$	17,000 \$	21,210 \$	20,300 \$
Bas	15,800 \$	15,200 \$	16,150 \$	15,300 \$	16,190 \$	14,550 \$	14,800 \$	14,320 \$	15,600 \$	19,950 \$	19,580 \$
Volume	31 019	31 411	112 175	79 160	268 214	247 897	34 690	164 018	22 998	40 386	297 825
Mars 2019											
Haut	16,400 \$	15,700 \$	16,430 \$	15,850 \$	16,420 \$	15,100 \$	15,100 \$	15,500 \$	16,520 \$	20,950 \$	20,430 \$
Bas	15,160 \$	14,520 \$	15,370 \$	14,690 \$	15,400 \$	13,720 \$	13,900 \$	14,150 \$	15,300 \$	20,300 \$	19,650 \$
Volume	41 083	31 810	449 666	46 285	259 407	475 728	15 280	90 673	22 217	64 498	310 757
Avril 2019											
Haut	15,570 \$	15,230 \$	16,000 \$	15,380 \$	15,920 \$	14,490 \$	14,800 \$	14,960 \$	15,510 \$	20,920 \$	20,170 \$
Bas	15,100 \$	14,790 \$	15,390 \$	14,790 \$	15,490 \$	13,990 \$	14,000 \$	14,270 \$	14,610 \$	20,270 \$	19,720 \$
Volume	32 374	16 437	98 377	29 107	62 901	584 974	98 736	93 571	65 895	73 835	142 643
Mai 2019											
Haut	15,460 \$	15,140 \$	15,760 \$	15,460 \$	15,700 \$	14,180 \$	14,170 \$	14,700 \$	14,910 \$	20,620 \$	20,110 \$
Bas	15,230 \$	14,510 \$	15,100 \$	14,850 \$	15,200 \$	13,030 \$	13,490 \$	13,830 \$	14,150 \$	19,520 \$	19,310 \$
Volume	64 050	31 085	89 510	47 574	22 263	367 301	26 201	117 895	13 850	96 384	235 712
Juin 2019											
Haut	14,900 \$	14,600 \$	15,130 \$	14,600 \$	15,470 \$	13,720 \$	13,370 \$	13,930 \$	14,250 \$	20,550 \$	19,660 \$
Bas	14,200 \$	13,710 \$	14,350 \$	13,600 \$	14,480 \$	12,710 \$	12,930 \$	13,300 \$	13,430 \$	18,910 \$	18,540 \$
Volume	47 866	24 682	156 695	48 341	63 462	763 233	67 735	97 600	62 710	83 902	113 230
Juillet 2019											
Haut	15,010 \$	14,770 \$	15,490 \$	14,700 \$	15,490 \$	14,240 \$	13,900 \$	14,450 \$	14,920 \$	20,820 \$	19,850 \$
Bas	14,400 \$	14,060 \$	14,770 \$	13,850 \$	14,750 \$	13,390 \$	13,420 \$	13,920 \$	14,000 \$	19,930 \$	19,300 \$
Volume	204 237	16 300	62 878	37 700	67 707	220 835	16 974	62 226	40 325	43 569	189 549
Août 2019											
Haut	15,150 \$	14,780 \$	15,300 \$	14,590 \$	15,300 \$	14,200 \$	13,800 \$	14,510 \$	14,900 \$	20,920 \$	19,800 \$
Bas	13,020 \$	13,000 \$	13,330 \$	13,010 \$	13,320 \$	11,820 \$	11,950 \$	12,210 \$	12,730 \$	18,650 \$	17,280 \$
Volume	106 237	64 366	228 015	72 428	144 164	1 013 645	36 867	137 046	24 645	71 510	151 503
Septembre 2019											
Haut	14,830 \$	14,340 \$	15,120 \$	14,500 \$	15,200 \$	13,550 \$	13,550 \$	13,790 \$	14,190 \$	19,400 \$	18,300 \$
Bas	13,760 \$	13,500 \$	14,150 \$	13,510 \$	14,100 \$	12,340 \$	12,260 \$	12,800 \$	13,500 \$	18,650 \$	17,510 \$
Volume	33 127	22 449	228 021	123 560	592 195	693 567	219 025	464 669	23 863	69 708	240 598
Octobre 2019											
Haut	15,050 \$	14,650 \$	15,570 \$	14,610 \$	15,470 \$	13,610 \$	13,500 \$	13,980 \$	14,240 \$	18,900 \$	18,300 \$
Bas	14,600 \$	14,000 \$	14,850 \$	14,000 \$	14,750 \$	12,460 \$	12,550 \$	12,990 \$	13,190 \$	18,420 \$	17,500 \$
Volume	51 173	25 997	286 057	277 833	660 543	525 042	41 377	153 424	56 840	89 869	329 604
Novembre 2019											
Haut	15,200 \$	14,700 \$	15,390 \$	14,650 \$	15,490 \$	13,770 \$	13,660 \$	14,250 \$	14,500 \$	19,450 \$	18,350 \$
Bas	14,900 \$	14,320 \$	15,050 \$	14,240 \$	15,070 \$	12,870 \$	12,960 \$	13,590 \$	13,770 \$	18,650 \$	17,590 \$
Volume	38 122	51 439	263 594	57 286	474 587	356 337	49 601	360 400	35 645	205 730	445 344
Décembre 2019											
Haut	15,450 \$	14,810 \$	15,410 \$	14,840 \$	15,400 \$	13,970 \$	14,140 \$	14,550 \$	14,590 \$	19,150 \$	18,550 \$
Bas	14,920 \$	14,340 \$	14,940 \$	14,330 \$	14,800 \$	12,870 \$	12,890 \$	13,500 \$	13,540 \$	18,520 \$	17,510 \$
Volume	104 094	40 709	389 491	86 659	736 013	704 565	67 354	278 145	43 695	383 632	355 896

6 Dividendes et politique de distribution de dividendes

Le conseil d'administration de BCE évalue de temps à autre la pertinence de la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE. La politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE est actuellement établie à un ratio de distribution cible⁽¹⁾ se situant entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾. Notre objectif consiste à assurer une croissance du dividende et à maintenir notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette cible et l'équilibre entre nos priorités stratégiques, dont la poursuite de l'investissement dans l'infrastructure réseau stratégique pour les services sur fil et sans fil et le maintien de notations élevées. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, du rapport de gestion 2019 de BCE, aux pages 35 à 37 du rapport annuel 2019 de BCE.

La politique de distribution de dividendes, les augmentations du dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes de BCE sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue, ni que le dividende sur actions ordinaires sera majoré, ni que des dividendes seront déclarés. Ultimement, les augmentations du dividende et la déclaration de dividendes par le conseil d'administration de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, dans la présente notice annuelle.

Le tableau qui suit présente les augmentations du dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE à compter du dividende trimestriel à payer le 15 avril 2017.

DATE DE L'ANNONCE	MONTANT DE L'AUGMENTATION	PRISE D'EFFET
2 février 2017	5,1 % (de 2,73 \$ par action à 2,87 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2017
8 février 2018	5,2 % (de 2,87 \$ par action à 3,02 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2018
7 février 2019	5,0 % (de 3,02 \$ par action à 3,17 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2019
6 février 2020	5,0 % (de 3,17 \$ par action à 3,33 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2020

Les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de BCE sont, s'ils sont déclarés, payés chaque trimestre, sauf pour les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de série S, de série Y, de série AB, de série AD, de série AE, de série AH et de série AJ, lesquels, s'ils sont déclarés, sont payés chaque mois.

Le tableau suivant présente le montant des dividendes en trésorerie déclarés pour chaque action ordinaire de BCE et pour chaque action privilégiée de premier rang de série R, de série S, de série T, de série Y, de série Z, de série AA, de série AB, de série AC, de série AD, de série AE, de série AF, de série AG, de série AH, de série AI, de série AJ, de série AK, de série AL, de série AM, de série AN, de série AO et de série AQ en 2019, en 2018 et en 2017.

	2019	2018	2017
Actions ordinaires	3,17 \$	3,02 \$	2,87 \$
Actions privilégiées de premier rang			
Série R	1,03250 \$	1,0325 \$	1,0325 \$
Série S	0,98748 \$	0,91392 \$	0,73681 \$
Série T	0,75475 \$	0,75475 \$	0,75475 \$
Série Y	0,98748 \$	0,91392 \$	0,73681 \$
Série Z	0,97600 \$	0,976 \$	0,835 \$
Série AA	0,90252 \$	0,90252 \$	0,88251 \$
Série AB	0,98748 \$	0,91392 \$	0,73681 \$
Série AC	1,09500 \$	1,095 \$	0,88752 \$
Série AD	0,98748 \$	0,91392 \$	0,73681 \$
Série AE	0,98748 \$	0,91392 \$	0,73681 \$
Série AF	0,77750 \$	0,7775 \$	0,7775 \$
Série AG	0,70000 \$	0,70 \$	0,70 \$
Série AH	0,98748 \$	0,91392 \$	0,73681 \$
Série AI	0,68750 \$	0,6875 \$	0,6875 \$
Série AJ	0,98748 \$	0,91392 \$	0,73681 \$
Série AK	0,73850 \$	0,7385 \$	0,7385 \$
Série AL	0,88996 \$	0,77374 \$	0,61139 \$
Série AM	0,69100 \$	0,691 \$	0,691 \$
Série AN	0,94245 \$	0,82625 \$	0,68625 \$
Série AO	1,06500 \$	1,065 \$	1,083125 \$
Série AQ	1,20300 \$	1,097625 \$	1,0625 \$

(1) Les termes flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Nous excluons les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents. Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes sur actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable. Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

7 Nos administrateurs et membres de la haute direction

7.1 Administrateurs

Le 5 janvier 2020, George Cope a pris sa retraite et a quitté son poste de président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada et son poste d'administrateur de BCE. Le 6 janvier 2020, Mirko Bibic est devenu président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada et a été nommé au conseil d'administration de BCE.

Le tableau ci-dessous présente les administrateurs de BCE, leur lieu de résidence, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés et leur poste principal en date du 5 mars 2020.

En vertu des règlements de BCE, chacun des administrateurs occupe son poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à sa démission, si elle survient avant.

NOM, PROVINCE OU ÉTAT ET PAYS DE RÉSIDENCE	DATE D'ÉLECTION OU DE NOMINATION AU CONSEIL DE BCE	POSTE PRINCIPAL EN DATE DU 5 MARS 2020
Barry K. Allen, Floride, États-Unis	Mai 2009	Associé responsable de l'exploitation, Providence Equity Partners LLC (société de capital d'investissement privé axée sur les placements dans les médias, le divertissement, les communications et l'information), depuis septembre 2007
Mirko Bibic, Ontario, Canada	Janvier 2020	Président et chef de la direction, BCE et Bell Canada, depuis janvier 2020
Sophie Brochu, Québec, Canada	Mai 2010	Administratrice de sociétés, depuis décembre 2019
Robert E. Brown, Québec, Canada	Mai 2009	Administrateur de sociétés, depuis octobre 2009
David F. Denison, FCPA, FCA, Ontario, Canada	Octobre 2012	Administrateur de sociétés, depuis juin 2012, et comptable professionnel agréé
Robert P. Dexter, Nouvelle-Écosse, Canada	Novembre 2014	Président du conseil et chef de la direction, Maritime Travel Inc. (société de voyages intégrée), depuis juillet 1979
Ian Greenberg, Québec, Canada	Juillet 2013	Administrateur de sociétés, depuis juillet 2013
Katherine Lee, Ontario, Canada	Août 2015	Administratrice de sociétés, depuis mars 2018, et comptable professionnelle agréée
Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA, Québec, Canada	Avril 2016	Administratrice de sociétés, depuis avril 2016, et comptable professionnelle agréée
Gordon M. Nixon, Ontario, Canada	Novembre 2014	Président du conseil d'administration, BCE et Bell Canada, depuis avril 2016, et administrateur de sociétés, depuis septembre 2014
Calin Rovinescu, C.M., Québec, Canada	Avril 2016	Président et chef de la direction d'Air Canada (compagnie aérienne), depuis avril 2009
Karen Sheriff, Ontario, Canada	Avril 2017	Administratrice de sociétés, depuis octobre 2016
Robert C. Simmonds, Ontario, Canada	Mai 2011	Président du conseil, Lenbrook Corporation (distributeur national de composantes électroniques et d'appareils radio), depuis avril 2002
Paul R. Weiss, FCPA, FCA, Ontario, Canada	Mai 2009	Administrateur de sociétés, depuis avril 2008, et comptable professionnel agréé

POSTE OCCUPÉ ANTÉRIEUREMENT

Tous les administrateurs de BCE ont occupé les postes susmentionnés ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein des mêmes sociétés ou de sociétés ou d'organisations associées au cours des cinq dernières années ou plus, à l'exception des administrateurs énumérés ci-après.

NOMS	POSTE OCCUPÉ ANTÉRIEUREMENT
Sophie Brochu	Présidente et chef de la direction, Énergir inc. (société du secteur de l'énergie diversifiée), de février 2007 à décembre 2019
Katherine Lee	Chef de la direction de 3 Angels Holdings Limited (société de portefeuille immobilière), d'avril 2016 à mars 2018; présidente et chef de la direction de GE Capital Canada (fournisseur mondial de premier plan de solutions de financement et de gestion de parcs de véhicules destinées aux moyennes entreprises ayant des activités dans un large éventail de secteurs économiques), de 2010 à février 2015
Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA	Présidente du conseil et présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins (premier groupe financier coopératif du Canada), de 2008 à avril 2016
Karen Sheriff	Présidente et chef de la direction de Les Réseaux Q9 Inc. (un fournisseur de services de centres de données), de janvier 2015 à octobre 2016

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-dessous présente la liste des comités du conseil d'administration de BCE et de leurs membres au 5 mars 2020.

COMITÉ	MEMBRES
Audit	Paul R. Weiss (président) David F. Denison, Robert P. Dexter, Ian Greenberg, Katherine Lee, Monique F. Leroux, Robert C. Simmonds
Gouvernance	Barry K. Allen (président) Sophie Brochu, Robert E. Brown, Monique F. Leroux, Robert C. Simmonds
Ressources en cadres et rémunération	Robert E. Brown (président) Barry K. Allen, Sophie Brochu, Ian Greenberg, Calin Rovinescu
Caisse de retraite	David F. Denison (président) Robert P. Dexter, Katherine Lee, Calin Rovinescu, Karen Sheriff, Paul R. Weiss

7.2 Membres de la haute direction

Après le départ à la retraite de George Cope le 5 janvier 2020, ainsi que de celui de Martine Turcotte, présidente, direction du Québec, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, les nominations aux postes de hauts dirigeants suivantes ont pris effet le 6 janvier 2020 :

- M. Mirko Bibic est devenu président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada. M. Bibic occupait auparavant le poste de chef de l'exploitation.
- M^{me} Claire Gillies a été nommée au poste de présidente, Bell Mobilité. M^{me} Gillies a auparavant occupé les postes de première vice-présidente, vente au détail de Bell Canada et de présidente de La Source.

- M. Blaik Kirby a été nommé président de groupe, Bell Mobilité et services résidentiels et petites entreprises. M. Kirby occupait auparavant le poste de président, Bell Mobilité.
- M^{me} Karine Moses a été nommée présidente, direction du Québec, et continue d'occuper le poste de présidente, Bell Média Québec. M^{me} Moses a été nommée à son nouveau poste à la suite du départ à la retraite de M^{me} Turcotte.
- M. John Watson a été nommé président de groupe, expérience client. M. Watson occupait auparavant le poste de vice-président exécutif, services opérationnels clientèle.

Le tableau qui suit présente la liste des hauts dirigeants de BCE et de Bell Canada, leur lieu de résidence et le poste qu'ils occupaient au sein de BCE ou de Bell Canada en date du 5 mars 2020.

NOM	PROVINCE ET PAYS DE RÉSIDENCE	POSTE OCCUPÉ AU SEIN DE BCE OU DE BELL CANADA
Mirko Bibic	Ontario, Canada	Président et chef de la direction (BCE et Bell Canada)
Michael Cole	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef de l'information (Bell Canada)
Claire Gillies	Ontario, Canada	Présidente, Bell Mobilité (Bell Canada)
Stephen Howe	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef du développement technologique (Bell Canada)
Rizwan Jamal	Ontario, Canada	Président, Services résidentiels et petites entreprises (Bell Canada)
Blaik Kirby	Ontario, Canada	Président de groupe, Bell Mobilité et Services résidentiels et petites entreprises (Bell Canada)
Glen LeBlanc	Nouvelle-Écosse, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires financières (BCE et Bell Canada)
Bernard le Duc	Ontario, Canada	Chef des ressources humaines et vice-président exécutif, Services généraux (BCE et Bell Canada)
Randy Lennox	Ontario, Canada	Président, Bell Média (Bell Canada)
Thomas Little	Ontario, Canada	Président, Bell Marchés Affaires (Bell Canada)
Karine Moses	Québec, Canada	Présidente Direction du Québec et Présidente, Bell Média Québec (Bell Canada)
Wade Oosterman	Ontario, Canada	Vice-président principal et président de groupe (BCE et Bell Canada)
John Watson	Ontario, Canada	Président de groupe, Expérience client (Bell Canada)

POSTE OCCUPÉ ANTÉRIEUREMENT

Tous nos hauts dirigeants ont occupé leur poste actuel ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein de BCE ou de Bell Canada au cours des cinq dernières années ou plus, à l'exception des personnes indiquées dans le tableau suivant.

NOM	POSTE OCCUPÉ ANTÉRIEUREMENT
Randy Lennox	Président et chef de la direction de Universal Music Canada (une société de musique), de 1998 à août 2015

7.3 Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction

Au 31 décembre 2019, les administrateurs et les membres de la haute direction de BCE, élus ou nommés à cette date, en tant que groupe étaient, directement ou indirectement, les propriétaires véritables de plus de 653 178 actions ordinaires (ou moins de 0,1 %) de BCE, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces dernières.

8 Litiges

Dans le cours normal de nos affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. La présente rubrique décrit les litiges importants dans lesquels nous étions impliqués au 5 mars 2020 ou qui se sont terminés en 2019. Cette liste n'est pas exhaustive et nous sommes impliqués dans un certain nombre d'autres litiges. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 5 mars 2020, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LE TAUX D'INDEXATION DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le 16 janvier 2018, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario contre Bell Canada, Bell Mobilité, Bell Média et Expertech, le motif allégué étant que le taux d'indexation en vertu du régime de retraite de Bell Canada n'a pas été calculé correctement pour 2017. La poursuite visait l'autorisation d'une action collective incluant toutes les personnes, peu importe où elles demeurent, qui sont ou ont été des participants au régime de retraite de Bell Canada, ou qui étaient d'une autre manière en droit de recevoir les prestations prévues dans le cadre de ce régime, et qui étaient en droit de recevoir des prestations de retraite indexées au 1^{er} janvier 2017, ainsi que les conjoints, les successions, les héritiers, les bénéficiaires et les représentants des personnes décédées. La poursuite vise à obtenir des dommages-intérêts s'élevant à 150 millions \$ ou à tout autre montant plus élevé déterminé par la Cour, pour rupture de contrat en vertu du régime de retraite de Bell Canada, ainsi que pour manquement au devoir de fiduciaire en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Le 12 août 2019, la Cour supérieure de l'Ontario a rendu sa décision autorisant l'action à titre d'action collective, mais elle a simultanément rejeté l'action sur le fond. Le 21 février 2020, la Cour d'appel de l'Ontario a renversé la décision de la Cour supérieure de l'Ontario sur le fond et a rendu un jugement sommaire en faveur du demandeur, retournant la poursuite à la Cour supérieure de l'Ontario qui devra rendre une décision concernant les dommages-intérêts et les autres questions auxiliaires.

ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LES OFFRES PROMOTIONNELLES

Le 4 juillet 2016, une demande d'autorisation d'intenter une action collective a été déposée devant la Cour supérieure du Québec contre un certain nombre de sociétés de télécommunications, banques et autres fournisseurs de services, y compris Bell Canada, au nom de tous les clients du Québec qui, depuis le 4 juillet 2013, ont reçu un service gratuit ou à prix réduit pendant une période déterminée au terme de laquelle le prix courant a été appliqué à moins que les clients n'aient transmis un avis indiquant qu'ils ne souhaitaient pas obtenir le service

au prix courant (sans tenir compte des déclarations faites aux clients relativement à la nature temporaire de la période sans frais ou de la période du rabais). Le demandeur alléguait que cette pratique contrevenait à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec. Des dommages-intérêts compensatoires non précisés ainsi que des dommages-intérêts exemplaires étaient réclamés. Le 14 mai 2018, la Cour supérieure du Québec a rejeté la demande d'autorisation d'intenter une action collective déposée par le demandeur. Le 15 novembre 2019, la Cour d'appel a rejeté l'appel du demandeur et a confirmé la décision du tribunal inférieur. Le demandeur n'a pas demandé la permission de faire appel devant la Cour suprême du Canada. Par conséquent, ce litige est maintenant résolu.

POURSUITE EN CONTREFAÇON DE BREVET CONCERNANT LES SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS SANS FIL 4G LTE

Le 18 février 2016, une action a été déposée devant la Cour fédérale contre un certain nombre de sociétés de télécommunications, dont Bell Canada et BCE Inc., par Wi-LAN Inc. La poursuite alléguait que les défendeurs, dans le cadre de la fabrication, de l'utilisation et de la vente de systèmes de communications sans fil 4G LTE, y compris les produits et les services sans fil, ont contrefait trois brevets appartenant à Wi-LAN Inc. Cette poursuite visait à obtenir un jugement déclaratoire et une ordonnance d'injonction ainsi qu'à réclamer des dommages-intérêts non précisés ou un montant calculé à partir des bénéfices. Le 9 juin 2016, l'action a été modifiée afin de retirer Bell Canada et BCE Inc. et d'ajouter Bell Mobilité comme défendeur unique. En mars 2018 et en février 2019, respectivement, Wi-LAN Inc. a modifié son action afin de retirer deux des trois brevets faisant l'objet de l'allégation de contrefaçon par les défendeurs. L'action a été remodifiée par la suite afin de retirer la demande d'ordonnance d'injonction présentée par Wi-LAN Inc. Le 17 novembre 2019, les parties ont conclu une entente pour régler l'action. Bell Mobilité a l'intention d'exercer tous les recours possibles en matière d'indemnisation auprès de tiers qui fournissent la propriété intellectuelle sur laquelle reposent ses systèmes de communications sans fil.

ACTION COLLECTIVE ET ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LES MODIFICATIONS DES FRAIS DE SERVICE

Le 27 novembre 2015, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre Bell Canada, Bell ExpressVu et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, le service Télé Fibe, le service de télé par satellite ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis novembre 2012. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défendeurs au sujet de l'augmentation des tarifs ou de la diminution du rabais sur les forfaits n'étaient pas conformes à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec. L'action vise à obtenir le remboursement, depuis novembre 2012, de l'augmentation des tarifs mensuels ou de la diminution du rabais sur les forfaits ainsi qu'un paiement de dommages-intérêts exemplaires d'un montant de 100 \$ par membre de l'action collective. Le 10 juillet 2017, la Cour a autorisé l'action à titre d'action collective.

Le 12 décembre 2018, une autre demande d'autorisation d'intenter une action collective contre les filiales régionales Télébec, société en commandite et Cablevision du Nord de Québec Inc. a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs

et de toutes les entités commerciales dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, les services de télé ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis décembre 2015. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défendeurs au sujet de l'augmentation des tarifs ou de la diminution du rabais sur les forfaits n'étaient pas conformes à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec. L'action vise à obtenir le remboursement, depuis décembre 2015, de l'augmentation des tarifs mensuels ou de la diminution du rabais sur les forfaits ainsi qu'un paiement de dommages-intérêts exemplaires d'un montant de 100 \$ par membre de l'action collective. Cette action n'a pas encore été autorisée à titre d'action collective.

ACTION COLLECTIVE ET ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LE PROGRAMME DE PUBLICITÉ PERTINENTE

Les 14 et 16 avril 2015, respectivement, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec et une requête introductive d'instance a été déposée contre ces deux parties en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario (collectivement, les poursuites). Ensemble, les poursuites visent l'autorisation d'une action collective nationale incluant les clients de Bell Mobilité qui étaient abonnés à des services de données mobiles entre le 16 novembre 2013 et le 13 avril 2015. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour rupture de contrat, violation des lois sur la protection du consommateur applicables, violation du Code civil du Québec, atteinte à la vie privée, négligence, abus de confiance, enrichissement injustifié et renonciation au recours délictuel découlant de l'utilisation et de la divulgation non autorisées alléguées de renseignements personnels, par Bell Canada et Bell Mobilité, dans le cadre du programme de publicité pertinente. Des dommages-intérêts exemplaires non précisés sont également réclamés. Le 16 novembre 2017, la Cour a suspendu l'action déposée au Québec. Le 13 mai 2019, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé l'action ontarienne contre Bell Mobilité pour la période allant du 16 novembre 2013 au 14 avril 2015.

ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT L'UTILISATION DE CELLULAIRES ET LE RISQUE POUR LA SANTÉ

En juillet 2013, une requête introductive d'instance déposée antérieurement en vertu de la loi *Class Proceedings Act* (Colombie-Britannique) devant la Cour suprême de cette province a été signifiée à plus de 25 défendeurs, dont BCE Inc., Bell Canada, Bell Mobilité, Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, société en commandite) et d'autres entreprises de services sans fil et fabricants d'appareils. L'action visait l'autorisation d'une action collective nationale incluant toutes les personnes au Canada, y compris leur succession et leur conjoint, qui ont utilisé des téléphones cellulaires près de la tête pendant une période totalisant au moins 1 600 heures. L'action visait également l'autorisation d'un sous-groupe de ces personnes qui ont reçu un diagnostic de tumeur cérébrale (y compris leur succession et leur conjoint). La poursuite alléguait que les entreprises de services sans fil défenderesses seraient responsables, dans le cadre de l'action projetée, entre autres, de négligence en ce qui concerne la conception des téléphones cellulaires et les tests auxquels ces derniers sont soumis, d'avoir omis de faire état des risques pour la santé associés aux téléphones cellulaires, de fausses représentations, de dol, de bris de garantie et d'avoir enfreint les lois sur la concurrence, ainsi que les lois sur la protection du consommateur et les lois sur les pratiques commerciales. Les demandeurs réclamaient des dommages-intérêts

non précisés, y compris le remboursement des montants obtenus par les défendeurs de la vente de téléphones cellulaires aux membres du groupe, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires. Le 3 septembre 2014, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a ordonné le retrait de BCE Inc. et de Bell Canada en tant que défendeurs. Le 22 février 2019, un groupe de défendeurs incluant Bell Mobilité Inc. a déposé une requête en rejet de l'action devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique pour abus de procédure, et subsidiairement pour défaut de poursuivre. Le 19 mars 2019, le demandeur a dûment mis fin à l'action en déposant un avis de désistement visant l'ensemble des allégations. Par conséquent, ce litige est maintenant résolu.

POURSUITES EN CONTREFAÇON DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CONCERNANT LES SYSTÈMES DE TÉLÉ IP

Le 23 avril 2013, une action a été déposée devant la Cour fédérale contre Bell Canada et Bell Aliant, société en commandite (maintenant Bell Canada) par Mediatube Corp. (Mediatube) et NorthVu Inc. La poursuite allègue que les défendeurs, dans le cadre de leurs activités de développement et de leur utilisation des systèmes de télé IP, ont contrefait un brevet appartenant à NorthVu Inc. et à l'égard duquel Mediatube détenait une licence. En plus d'une demande de jugement déclaratoire et d'ordonnance d'injonction, les demandeurs réclament des dommages-intérêts au titre des redevances impayées relativement aux revenus que les défendeurs ont tirés de leurs services de télé IP (les demandeurs estiment que la valeur pécuniaire de ces redevances est supérieure à 350 millions \$) ou un montant calculé à partir des bénéfices des défendeurs, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires. Le 4 janvier 2017, la Cour fédérale a rejeté l'action, ayant jugé que Bell Canada n'avait pas contrefait le brevet et que les réclamations de dommages-intérêts exemplaires étaient dénuées de fondement. Les demandeurs ont interjeté appel de la décision devant la Cour d'appel fédérale. Le demandeur, NorthVu Inc., s'étant désisté de son appel, Mediatube est la seule partie en appel de la décision. Le 11 juin 2019, la Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel de Mediatube et, le 10 septembre 2019, Mediatube a demandé à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale.

Le 19 janvier 2018, une action a été intentée devant la Cour fédérale contre BCE Inc., Bell Canada, Bell Aliant Communications régionales inc., Bell MTS Inc. et NorthernTel L.P. par Rovi Guides, Inc. et Tivo Solutions Inc. Les mêmes demandeurs ont déposé des poursuites distinctes et semblables contre d'autres entreprises de télécommunications et de câblodistribution canadiennes. La poursuite allègue que les défendeurs, dans le cadre de leurs activités de fabrication, de distribution et de vente ainsi que de leur utilisation de certaines caractéristiques de leurs systèmes de télé IP, ont contrefait six brevets détenus par les défendeurs. La poursuite allègue également que les défendeurs, dans le cadre de leurs activités de commercialisation et de soutien de la clientèle, ont incité les utilisateurs à contrefaire les brevets. En plus d'une demande de jugement déclaratoire et d'ordonnance d'injonction, les demandeurs réclament des dommages-intérêts sous la forme de redevances impayées relativement aux revenus que les défendeurs ont tirés de leur service de télé IP ou un montant calculé à partir des bénéfices des défendeurs. Le 25 mai 2018, les demandeurs ont abandonné la poursuite relativement à deux des six brevets faisant l'objet de la contrefaçon alléguée.

Bell Canada a l'intention d'exercer tous les recours possibles en matière d'indemnisation auprès de tiers qui fournissent la propriété intellectuelle sur laquelle repose ses services de télé IP.

ACTIONS COLLECTIVES RELATIVEMENT À L'AUGMENTATION DES FRAIS DE RETARD

Le 28 octobre 2010, une demande d'autorisation d'intenter une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de toutes les personnes physiques et sociétés du Canada, de 50 employés ou moins, à qui ont été facturés des frais de retard depuis juin 2010. Les demandeurs allèguent que l'augmentation appliquée par Bell Canada et Bell Mobilité, qui faisait passer de 2 % à 3 % par mois les frais de retard imputés aux clients qui n'avaient pas payé leurs factures à la date d'échéance, est invalide. L'action vise à obtenir une ordonnance établissant que Bell Canada et Bell Mobilité doivent rembourser aux membres de l'action collective tous les frais de retard qui excèdent 2 % par mois. En plus du remboursement de ces montants, les demandeurs cherchent par l'action collective à obtenir le paiement de dommages-intérêts exemplaires. Le 16 décembre 2011, la Cour a autorisé l'action des demandeurs, mais a limité le groupe aux résidents de la province de Québec en ce qui concerne les services de téléphonie résidentielle, sans fil et Internet.

Le 10 janvier 2012, une autre demande visant à obtenir l'autorisation d'intenter une action collective identique a été déposée devant la Cour supérieure du Québec contre Bell ExpressVu relativement aux services de télé, laquelle a été ultérieurement modifiée pour ajouter Bell Canada à titre de défendeur. Le 19 décembre 2014, la Cour a autorisé cette action à titre d'action collective.

ACTION COLLECTIVE ET ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LES MINUTES ARRONDIES À LA HAUSSE

Le 25 juillet 2008, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario contre BCE Inc., au nom de tous les clients de ses services interurbains résidentiels au Canada qui, depuis juillet 2002, voient la durée de leurs appels arrondie à la hausse à la prochaine minute aux fins de facturation (la première action collective concernant les minutes arrondies à la hausse). Le 18 août 2008, une requête introductive d'instance semblable (la deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse) a été déposée contre Bell Mobilité devant le même tribunal, au nom de tous les clients canadiens de Bell Mobilité qui, depuis juillet 2002, voient leur utilisation sur un appareil sans fil arrondie à la hausse à la prochaine minute. Les actions collectives allèguent que BCE Inc. et Bell Mobilité, respectivement, ont présenté de l'information trompeuse et n'ont pas indiqué qu'elles arrondissaient à la hausse à la prochaine minute le calcul de la durée des appels interurbains ou de l'utilisation des services sans fil. Les actions collectives réclament le remboursement de tous les montants reçus par BCE Inc. et Bell Mobilité à la suite de l'arrondissement à la hausse des frais facturés par minute pour les appels interurbains résidentiels et l'utilisation des services sans fil. Initialement, chaque action collective réclamait un montant de 20 millions \$ en dommages-intérêts généraux, un montant de 1 million \$ en coûts liés à l'administration et à la répartition des dommages-intérêts et un montant de 5 millions \$ en dommages-intérêts exemplaires. Le 15 janvier 2014, la deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse a été modifiée afin d'inclure une allégation de violation de contrat et d'augmenter le montant réclamé en dommages-intérêts généraux à 500 millions \$ et le montant réclamé en dommages-intérêts exemplaires, à 20 millions \$. La requête en certification relativement à la deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse a été autorisée le 25 novembre 2014, pour la période allant du 18 août 2006 au 1^{er} octobre 2009. La requête en certification relativement à la

première action collective concernant les minutes arrondies à la hausse n'a pas encore été autorisée.

ACTION COLLECTIVE PROJETÉE CONCERNANT LES « FRAIS DU 9-1-1 »

Le 26 juin 2008, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan, contre un certain nombre de fournisseurs de services de télécommunications, y compris Bell Mobilité, Bell MTS Inc. et Bell Aliant, société en commandite (maintenant Bell Mobilité, à titre de successeur de l'entreprise de services sans fil de Bell Aliant, société en commandite), au nom de certains clients allégués. La poursuite visait également BCE Inc. et Bell Canada. La requête introductive d'instance allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations et de la collusion relativement à certains « frais du 9-1-1 » facturés par les fournisseurs de services de télécommunications à leurs clients. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts non précisés, des dommages-intérêts exemplaires ainsi que la comptabilisation des « frais du 9-1-1 » perçus et la création d'une fiducie judiciaire pour ces frais. La poursuite vise l'autorisation d'une action collective nationale incluant l'ensemble des clients des fournisseurs de services de télécommunications, peu importe où ils demeurent au Canada. Le 22 juillet 2013, les demandeurs ont présenté une requête introductive d'instance modifiée dans laquelle BCE Inc. et Bell Canada n'apparaissent plus comme défendeurs et dans laquelle des allégations d'enrichissement injustifié et de violation des lois provinciales sur la protection du consommateur et de la *Loi sur la concurrence* avaient été ajoutées. L'action n'a pas encore été autorisée à titre d'action collective.

ACTION COLLECTIVE RELATIVEMENT AUX FRAIS D'ACCÈS AU SYSTÈME DE SERVICES SANS FIL

Le 9 août 2004, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services de communications sans fil, notamment Bell Mobilité et Bell Aliant, société en commandite (maintenant Bell Mobilité, à titre de successeur de l'entreprise de services sans fil de Bell Aliant, société en commandite), au nom de certains clients allégués. Cette requête introductive d'instance allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations, un enrichissement injustifié et de la collusion relativement à certains frais d'accès au système et frais de licences facturés par les fournisseurs de services de télécommunications sans fil à leurs clients. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts généraux ainsi que des dommages-intérêts exemplaires non précisés. Le 17 septembre 2007, la Cour a autorisé, au seul motif d'enrichissement injustifié, une action collective nationale incluant l'ensemble des clients des fournisseurs de services de communications sans fil des défendeurs, peu importe où ils demeurent au Canada, sur la base d'un groupe dont les membres en Saskatchewan peuvent s'exclure et sur la base d'un groupe à adhésion optionnelle pour les membres ailleurs au Canada.

AUTRES

Nous faisons l'objet d'autres réclamations et litiges dans le cours normal de nos activités actuelles et passées, y compris des actions collectives, des différends liés à l'emploi, des différends contractuels, des différends avec des concurrents et des différends avec des clients. Dans le cadre de certains litiges et réclamations, le demandeur réclame des dommages-intérêts ainsi que d'autres réparations qui, s'ils étaient accordés, pourraient entraîner des dépenses importantes de notre part ou des changements liés à nos pratiques commerciales.

9 Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun administrateur ou membre de la haute direction, actuellement en poste ou nommé, ni aucune personne associée ou liée à un administrateur ou à un membre de la haute direction, actuellement en poste ou nommé, ne détient un intérêt important relatif aux opérations conclues au cours des trois exercices les plus récents ou au cours de l'exercice en cours, qui aurait eu une incidence significative sur nous ou qui pourrait raisonnablement en avoir une.

10 Intérêts des experts

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a préparé le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à nos états financiers consolidés audités et le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant de BCE au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et au sens de la loi américaine *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ainsi que des règles et des règlements adoptés en application de cette loi par la SEC et par le Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB).

11 Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires et privilégiées de BCE au Canada est Société de fiducie AST (Canada), dont les bureaux principaux sont situés : à Montréal, au Québec; à Toronto, en Ontario; à Calgary, en Alberta; et à Vancouver, en Colombie-Britannique. Aux États-Unis, il s'agit d'American Stock Transfer & Trust Company, LLC, dont le bureau principal est situé à Brooklyn, à New York.

Le registre des débetures canadiennes et des débetures canadiennes subordonnées de Bell Canada est conservé au bureau principal de Compagnie Trust BNY Canada (BNY), agissant à titre de mandataire pour Compagnie Trust CIBC Mellon (CIBC Mellon), à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des débetures canadiennes sont offerts aux bureaux principaux de BNY, agissant à titre de mandataire pour CIBC Mellon, à Montréal et à Toronto.

Le registre des billets de Bell MTS Inc., repris par Bell Canada, est conservé au bureau principal de Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des billets sont offerts aux bureaux de Computershare, à Montréal, Toronto et Calgary.

Le registre des billets américains de Bell Canada, émis en vertu de son acte de fiducie américain de 2016, est conservé au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York; les services d'inscription, d'échange et de transfert de ces billets américains sont également offerts au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York.

12 Pour des renseignements supplémentaires

La présente notice annuelle de même que les rapports annuels et trimestriels aux actionnaires de BCE et ses communiqués sont diffusés sur le site Web de BCE, à l'adresse BCE.ca.

Des renseignements supplémentaires, notamment en ce qui concerne la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre des plans de rémunération sous forme de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de BCE concernant sa plus récente assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements supplémentaires concernant BCE se trouvent sur le site SEDAR, à l'adresse sedar.com, et sur EDGAR, à l'adresse sec.gov. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers consolidés audités de BCE et le rapport de gestion connexe pour le dernier exercice de BCE, lesquels sont inclus dans le rapport annuel 2019 de BCE. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport de gestion annuel ou trimestriel de BCE en en faisant la demande auprès du groupe Relations avec les investisseurs de BCE par courrier au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, 8^e étage, Verdun (Québec) H3E 3B3 ou en envoyant un courriel à l'adresse relations.investisseurs@bce.ca.

Renseignements aux actionnaires inscrits 1-800-561-0934

Relations avec les investisseurs 1-800-339-6353

13 Annexe 1 – Information sur le comité d'audit

Le comité d'audit de BCE (le comité d'audit) a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe;
- la conformité de BCE avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes;
- la performance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
- la responsabilité de la direction relativement à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne et à la présentation de rapports à l'égard de celui-ci;
- les processus de gestion des risques d'entreprise de BCE.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES ET EXPERTISE DES MEMBRES AINSI QUE POSTES OCCUPÉS SIMULTANÉMENT PAR CEUX-CI

En vertu de la *Loi Sarbanes-Oxley of 2002* et des règles connexes de la SEC, BCE est tenue d'indiquer si son comité d'audit compte parmi ses membres au moins un « expert financier du comité d'audit » au sens de ces règles. De plus, le Règlement 52-110 sur le comité d'audit et les règles en matière de gouvernance de la NYSE suivis par BCE exigent que tous les membres du comité d'audit aient des « compétences financières » et soient « indépendants ».

Le conseil d'administration de BCE a établi que tous les membres du comité d'audit de 2019 avaient des compétences financières et étaient indépendants, qu'il en va de même de tous les membres du comité d'audit actuel, et que le président actuel du comité d'audit, M. P. R. Weiss, ainsi que M. D. F. Denison, M^{me} K. Lee et M^{me} M. F. Leroux sont des experts financiers du comité d'audit. Le tableau suivant présente la formation et l'expérience pertinentes de tous les membres du comité d'audit en 2019 ainsi que les membres actuels.

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

P.R. Weiss, FCPA, FCA (président)	M. Weiss est administrateur de BCE depuis mai 2009 et il est devenu président du comité d'audit le 7 mai 2009. M. Weiss est administrateur de Torstar Corporation et membre du conseil des fiduciaires de Choice Properties REIT. Il a été administrateur et membre du comité d'audit de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie jusqu'en mai 2014, et administrateur et membre du comité d'audit de la Banque ING du Canada jusqu'en novembre 2012. Il est ex-président du conseil de la Soulepper Theatre Company et du conseil de la Toronto Rehab Foundation. Pendant plus de 40 ans, jusqu'à sa retraite en 2008, il a fait carrière chez KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (cabinet comptable) au sein duquel il a agi à titre d'associé directeur du groupe d'audit canadien, de membre du comité de direction de KPMG Canada et de membre du groupe directeur d'audit mondial international. M. Weiss est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Carleton. Il est comptable professionnel agréé et Fellow de CPA Ontario.
D.F. Denison, FCPA, FCA	M. Denison est administrateur de BCE depuis octobre 2012. M. Denison est un directeur de sociétés qui possède une vaste expérience dans le secteur des services financiers. De 2005 à 2012, il a agi à titre de président et chef de la direction de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (un organisme de gestion de placements). Auparavant, il a été président de Fidelity Investments Canada Limitée (entreprise de services financiers). Il a également occupé plusieurs postes de haute direction dans les secteurs des services bancaires d'investissement, de la gestion d'actifs et des services-conseils au Canada, aux États-Unis et en Europe. M. Denison est membre du comité d'investissement et du comité consultatif international de la société d'investissement du gouvernement de Singapour et du conseil consultatif international de la China Investment Corporation, et il est coprésident du comité en placement de l'Université de Toronto. M. Denison est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques et en éducation de l'Université de Toronto et il est comptable professionnel agréé et Fellow de CPA Ontario. Il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 2014 et il a reçu un doctorat honorifique en droit de l'Université York en 2016. M. Denison est administrateur de la Banque Royale du Canada et président du conseil d'Element Fleet Management Corp.
R.P. Dexter	M. Dexter est administrateur de BCE depuis novembre 2014. Il est président du conseil et chef de la direction de Maritime Travel Inc. depuis 1979. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie et a été nommé conseiller de la reine en 1995. M. Dexter compte plus de 20 années d'expérience dans le secteur des communications, ayant été administrateur de Maritime Tel & Tel Limited de 1997 à 1999 avant de se joindre aux conseils d'administration d'Aliant, puis de Bell Aliant, jusqu'en octobre 2014. Il est également conseiller auprès du cabinet d'avocats Stewart McKelvey et il a été président du conseil de Sobeys Inc. et d'Empire Company Limited de 2004 à 2016. M. Dexter est également administrateur de High Liner Foods Incorporated et président du conseil de Wajax Corporation.
I. Greenberg	M. Greenberg est administrateur de BCE depuis juillet 2013. Il est administrateur de sociétés et l'un des quatre frères fondateurs d'Astral Media inc. (une société de médias). De 1995 à juillet 2013, M. Greenberg a été président et chef de la direction d'Astral Media inc. Il est président du conseil de Cineplex inc., membre de l'Ordre du mérite de la radiodiffusion et lauréat du prestigieux prix Ted Rogers and Velma Rogers Graham pour sa contribution unique au réseau de radiodiffusion canadien. Avec ses frères, il a également reçu le prix Eleanor Roosevelt Humanities pour leur soutien actif à de nombreuses organisations sectorielles et caritatives. M. Greenberg a été membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise et gouverneur de l'Hôpital général juif de Montréal.
K. Lee	M ^{me} Lee est administratrice de BCE depuis août 2015 et administratrice de sociétés depuis mars 2018. M ^{me} Lee a été présidente et chef de la direction de GE Capital Canada de 2010 à février 2015. Avant d'occuper ce poste, M ^{me} Lee a été chef de la direction de GE Capital Real Estate au Canada de 2002 à 2010, en faisant une société de financement par emprunt et par émission d'actions à part entière. M ^{me} Lee s'est jointe à GE en 1994, où elle a occupé plusieurs postes, dont ceux de directrice, Fusions et acquisitions, pour les services-conseils auprès des caisses de retraite de GE Capital, basés à San Francisco, et de directrice générale de GE Capital Real Estate Korea, basée à Séoul et à Tokyo. De 2016 à 2018, M ^{me} Lee a été chef de la direction de 3 Angels Holdings Limited. M ^{me} Lee est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto. Elle est comptable professionnelle agréée et comptable agréée. Elle est active dans la communauté, parrainant des réseaux de femmes et des forums Asie-Pacifique. Elle est également administratrice du groupe Colliers International Inc. et de PSP Investments.

M^{me} Leroux est administratrice de BCE depuis avril 2016. Compagnon de l'Ordre du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne et du Temple de la renommée du secteur des valeurs mobilières, M^{me} Leroux est administratrice de sociétés. Elle est vice-présidente de Fiera Holdings Inc. et elle est membre du conseil d'administration du Groupe Michelin (ML-France), de S&P Global Inc. (SPGI), d'Alimentation Couche-Tard Inc. (ATD) et de Lallemand Inc. (une société privée). Elle permet à ces conseils d'administration de profiter de sa vaste expérience, notamment, en tant qu'associée d'EY (Canada) et présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à avril 2016. De 2016 à 2020, M^{me} Leroux est présidente du conseil d'administration d'Investissement Québec. Elle est également vice-présidente de l'Orchestre symphonique de Montréal. De plus, M^{me} Leroux est Membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec, chevalier de la Légion d'honneur (France) et récipiendaire du Prix Woodrow-Wilson (États-Unis). Elle a reçu le titre de Fellow de l'Ordre des CPA et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également docteure honoris causa de huit universités canadiennes en reconnaissance de sa contribution au secteur des affaires et à la collectivité.

M. Simmonds est administrateur de BCE depuis mai 2011. En 2002, il est devenu président du conseil de Lenbrook Corporation, société dont il est l'un des fondateurs et l'un des administrateurs depuis 1977. Dirigeant chevronné du secteur canadien des télécommunications, il a occupé des postes au sein de sociétés ouvertes de 1994 à 2006. De 1985 à 2000, il a été président du conseil de Clearnet Communications Inc., société canadienne de communications sans fil concurrente qui a lancé deux réseaux mobiles numériques entièrement nouveaux. Considéré à l'échelle internationale comme un ingénieur en communications sans fil de premier plan et comme une sommité en matière de fréquences mobiles, M. Simmonds a joué un rôle clé dans l'élaboration des politiques canadiennes en matière de fréquences mobiles pendant plus de 30 ans. Il est président du comité des communications mobiles et personnelles du Conseil consultatif canadien de la radio, organisme qui fournit des conseils techniques impartiaux au ministère fédéral Innovation, Sciences et Développement économique, et il a été président du conseil de l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS). Titulaire d'un B. Sc. en génie (électrique) de l'Université de Toronto, M. Simmonds est également lauréat et membre du Temple de la renommée des télécommunications du Canada et lauréat de la médaille pour l'entrepreneuriat en génie de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario. En 2013, M. Simmonds est devenu Fellow du Wireless World Research Forum (organisme qui se consacre à la recherche à long terme dans le secteur du sans-fil) en reconnaissance de sa contribution à ce secteur. En 2019, M. Simmonds a été intronisé au Engineering Alumni Hall of Distinction de l'Université de Toronto.

Aux termes des règles de la NYSE suivies par BCE, si un membre du comité d'audit siège au même moment au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, le conseil d'administration doit déterminer si ces postes occupés simultanément nuisent à la capacité du membre de bien servir le comité d'audit et divulguer sa décision. En plus de siéger au comité d'audit de BCE, M^{me} Monique F. Leroux siège au comité d'audit de trois autres sociétés ouvertes, soit Alimentation Couche-Tard Inc., Groupe Michelin et S&P Global Inc. Le conseil d'administration a examiné les services que M^{me} Leroux fournit à ces comités d'audit et a conclu que les activités visées ne nuisent pas à la capacité de M^{me} Leroux de bien servir le comité d'audit. Cette conclusion est fondée, entre autres, sur les considérations suivantes :

- elle ne participe à aucune activité professionnelle à plein temps, à part siéger à différents conseils d'administration et conseils d'organismes sans but lucratif et agir en tant que conseillère stratégique;
- elle possède des connaissances et une expérience approfondies dans les domaines financier et comptable, ce qui sert les intérêts de BCE et aide le comité d'audit à s'acquitter de ses tâches;
- elle apporte une contribution de grande valeur au comité d'audit de BCE;
- elle a été présente à toutes les réunions du conseil d'administration et des comités, y compris à celles du comité d'audit, en 2019.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

La politique en matière d'indépendance de l'auditeur de BCE est une politique complète qui régit tous les aspects de notre relation avec les auditeurs externes, y compris :

- l'établissement d'un processus visant à déterminer si divers services d'audit et autres services fournis par les auditeurs externes compromettent leur indépendance;
- la détermination des services que les auditeurs externes peuvent fournir à BCE et à ses filiales;
- l'approbation préalable de tous les services devant être fournis par les auditeurs externes de BCE et de ses filiales;

- l'établissement d'un processus indiquant la marche à suivre lors de l'embauche d'employés, actuels ou anciens, des auditeurs externes pour remplir un rôle de surveillance financière afin de s'assurer que l'indépendance de l'auditeur est maintenue.

En particulier, la politique précise :

- que les auditeurs externes ne peuvent être embauchés pour fournir des services faisant partie de la catégorie des services interdits, notamment les services de tenue des livres comptables, les services de conception et de mise en œuvre de systèmes d'information financière ou les services juridiques;
- que pour tous les services permis, qu'il s'agisse de services d'audit ou de services non liés à l'audit (comme les prospectus, le contrôle diligent et les audits non prévus par la loi), une demande d'approbation doit être présentée au comité d'audit avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;
- que certains services permis sont toutefois approuvés au préalable, annuellement ou trimestriellement, par le comité d'audit et ne requièrent donc que l'approbation du vice-président exécutif et du chef des affaires financières avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;
- qu'un sommaire de tous les honoraires facturés par les auditeurs externes par type de service sera présenté à chaque réunion ordinaire du comité d'audit. Ce sommaire inclut le détail des honoraires engagés pour les montants approuvés au préalable.

Le texte intégral de la politique en matière d'indépendance de l'auditeur se trouve sous l'onglet Gouvernance du site Web de BCE, à l'adresse BCE.ca.

HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES

Le tableau suivant indique les honoraires que les auditeurs externes de BCE, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont facturés à BCE et à ses filiales pour divers services fournis au cours de chacun des deux derniers exercices.

	2019 (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2018 (EN MILLIONS DE DOLLARS)
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	9,4	12,1
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	4,7	1,5
Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾	0,4	0,4
Autres honoraires ⁽⁴⁾	0,3	0,0
Total ⁽⁵⁾	14,8	14,0

(1) Ces honoraires comprennent les services professionnels fournis par les auditeurs externes pour l'audit prévu par la loi des états financiers annuels, l'audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'examen des rapports financiers intermédiaires, l'examen des questions portant sur la comptabilité et la présentation de l'information financière, l'examen des documents de placement de titres et les services de traduction. Afin de refléter le classement des honoraires du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), les autres audits et dépôts prévus par la réglementation ont été reclassés hors des honoraires d'audit dans les honoraires pour services liés à l'audit en 2019.

(2) Ces honoraires ont trait aux audits non prévus par la loi et aux procédures relatives au contrôle diligent, ainsi qu'à d'autres audits et dépôts prévus par la réglementation, qui ont été reclassés hors des honoraires d'audit en 2019.

(3) Ces honoraires comprennent les services professionnels relatifs à des services de conformité fiscale, des conseils fiscaux ainsi que de l'aide relativement aux audits fiscaux.

(4) Ces honoraires comprennent tous les autres honoraires relatifs aux services permis qui ne sont pas inclus dans l'une ou l'autre des catégories susmentionnées.

(5) Les montants de 14,8 millions \$ pour 2019 et de 14,0 millions \$ pour 2018 reflètent les honoraires facturés au cours de ces exercices sans tenir compte de l'exercice auquel se rapportent ces services. Le total des honoraires pour les services offerts à chacun de ces exercices s'élevait à 11,3 millions \$ en 2019 et à 11,7 millions \$ en 2018.

14 Annexe 2 – Charte du comité d'audit

I. Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser :

- A. l'intégrité des états financiers de la Société et de l'information connexe;
- B. la conformité de la Société avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- C. l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur des actionnaires;
- D. la performance de l'auditeur des actionnaires et de l'auditeur interne de la Société;
- E. la responsabilité de la direction quant à l'évaluation et à la présentation d'information sur l'efficacité des contrôles internes;
- F. les processus de gestion des risques d'entreprise de la Société.

II. Obligations et responsabilités

Le comité d'audit accomplit les fonctions habituellement dévolues à un comité d'audit ainsi que toute autre fonction assignée par le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a les obligations et responsabilités suivantes :

A. Présentation et contrôle de l'information financière

1. De façon périodique, examiner les questions suivantes et en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires :
 - a. les questions importantes concernant les principes comptables et la présentation des états financiers, y compris les changements importants relatifs au choix ou à l'application par la Société des principes comptables, ainsi que les questions concernant le caractère adéquat des contrôles internes de la Société et les mesures d'audit spéciales prises en cas de lacunes importantes en matière de contrôles;
 - b. les analyses préparées par la direction et/ou l'auditeur des actionnaires formulant des questions et des conclusions importantes relativement à la présentation de l'information financière dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris l'incidence du choix d'un principe parmi plusieurs principes comptables généralement reconnus (PCGR) et/ou de mesures non conformes au PCGR sur les états financiers lorsqu'un tel choix est appliqué pendant la période de présentation de l'information financière en cours;
 - c. l'incidence des nouvelles mesures réglementaires ou comptables, de même que des arrangements hors bilan, sur les états financiers de la Société; et
 - d. le type d'information et la présentation de l'information devant être inclus dans les communiqués de presse portant sur les résultats (notamment en cas d'utilisation de renseignements pro forma ou non définis par les PCGR).

2. Se réunir pour examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration avant leur divulgation publique :

- a. les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société et le « rapport de gestion » connexe, les notices annuelles, les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats fournies aux analystes et aux agences de notation ainsi que l'intégrité de l'information financière de la Société;
 - outre sa responsabilité de formuler des recommandations au conseil d'administration, lorsque ses membres le jugent à propos et au mieux des intérêts de la Société, le comité d'audit peut approuver pour le compte du conseil d'administration les états financiers consolidés intermédiaires de la Société et le « rapport de gestion » connexe ainsi que les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats visant une période intermédiaire, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au conseil d'administration à sa première réunion tenue par la suite; et
- b. les questions d'audit soulevées par l'auditeur des actionnaires et les mesures prises par la direction à cet égard, y compris toute limitation de la portée des activités de l'auditeur des actionnaires ou de l'accès à des renseignements demandés, et tout désaccord important avec la direction.

3. Examiner les rapports de l'auditeur des actionnaires sur les questions suivantes et en discuter :

- a. toutes les principales méthodes et pratiques comptables utilisées par la Société;
- b. tous les choix importants de méthodes comptables lorsque d'autres choix de méthodes sont possibles selon les PCGR et ont fait l'objet de discussions avec la direction, y compris les répercussions de ces divers autres modes de traitement ainsi que le mode préconisé par l'auditeur des actionnaires; et
- c. les autres communications écrites importantes entre l'auditeur des actionnaires et la direction, y compris une discussion avec l'auditeur des actionnaires sur ces communications.

B. Supervision de l'auditeur des actionnaires

1. Être directement responsable de la nomination, de l'établissement de la rémunération, du renouvellement du mandat et de la supervision des travaux de l'auditeur des actionnaires et de tout autre auditeur chargé de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou des services d'attestation à l'intention de la Société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu, et passer en revue les questions relatives à la nomination de l'auditeur des actionnaires, aux modalités de sa mission, à l'examen de sa mission, à sa destitution, à son indépendance et à ses honoraires proposés, et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.
2. Approuver au préalable tous les honoraires et les modalités liés aux plans d'audit, d'examen ou d'attestation pour tous les services d'audit, d'examen ou d'attestation devant être fournis par l'auditeur des actionnaires à la Société et à toute filiale consolidée et tout autre auditeur chargé de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou services d'attestation à l'intention de la Société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu.
3. Approuver au préalable toutes les missions de services non liés à l'audit autorisés devant être fournis à la Société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires et, à cette fin, établir à son gré des politiques et des procédures relatives à la prestation, par l'auditeur des actionnaires, de tout service non lié à l'audit autorisé pour la Société et pour toute filiale consolidée, ce qui doit comprendre l'approbation préalable par le comité d'audit de tous les services d'audit ou d'examen et de tous les services non liés à l'audit autorisés devant être fournis à la Société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires.
4. Déléguer, s'il est jugé à propos, au chef des affaires financières, le pouvoir d'approuver au préalable les services d'audit ou d'examen ainsi que les services non liés à l'audit autorisés, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au comité d'audit à sa première réunion prévue par la suite.
5. Établir des politiques relatives à l'embauche des associés, des employés ainsi que des anciens associés et employés de l'auditeur des actionnaires.
6. Au moins une fois par année, examiner et évaluer les questions suivantes et présenter des rapports à cet égard au conseil d'administration :
 - a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires, y compris déterminer si l'exécution de services non liés à l'audit autorisés par celui-ci ne compromet pas son indépendance;
 - b. l'obtention d'une déclaration écrite de la part de l'auditeur des actionnaires : i) décrivant toutes les relations entre celui-ci et la Société, ii) assurant que la rotation de l'associé responsable de mission est effectuée conformément à la loi et iii) décrivant toute autre relation qui peut compromettre l'indépendance de l'auditeur des actionnaires;
 - c. la qualité de l'équipe de mission, y compris l'évaluation de l'associé responsable de mission, en tenant compte de l'avis de la direction et de l'auditeur interne; et
 - d. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur externe.

7. Au moins une fois par année, obtenir et examiner un rapport préparé par l'auditeur des actionnaires décrivant :
 - a. ses procédures de contrôle interne de la qualité; et
 - b. toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité (ou contrôle par les pairs) du cabinet de l'auditeur des actionnaires ou de toute demande de renseignements ou enquête effectuée par une autorité gouvernementale ou professionnelle, émis au cours de l'année, relativement à une ou à plusieurs missions d'audit indépendantes réalisées par le cabinet de l'auditeur des actionnaires, au Canada et aux États-Unis, limité au Public Company Accounting Oversight Board, ainsi que toutes les mesures prises pour régler les questions de ce genre.
8. Au moins une fois tous les cinq ans, sauf indication contraire découlant de l'évaluation annuelle, effectuer une évaluation complète de l'auditeur des actionnaires et faire rapport au conseil d'administration sur les questions suivantes :
 - a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires;
 - b. la qualité de l'équipe de mission; et
 - c. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur des actionnaires.
9. Régler tout désaccord entre la direction et l'auditeur des actionnaires concernant la présentation de l'information financière.
10. Examiner le plan d'audit annuel en collaboration avec l'auditeur des actionnaires.
11. Rencontrer périodiquement l'auditeur des actionnaires sans la présence de membres de la direction et de l'auditeur interne.

C. Supervision de l'audit interne

1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec le responsable de l'audit interne et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
 - a. la nomination et le mandat de l'auditeur interne, y compris les responsabilités, le budget et la dotation en personnel de la fonction d'audit interne;
 - b. discuter avec le responsable de l'audit interne au sujet de la portée et de l'exécution des travaux d'audit interne, y compris l'examen du plan d'audit interne annuel, et de l'existence éventuelle de restrictions ou de limitations imposées quant à l'audit interne; et
 - c. obtenir des rapports périodiques préparés par le responsable de l'audit interne concernant les conclusions de l'audit interne, y compris celles portant sur les contrôles internes de la Société, et les progrès réalisés par la Société en vue de corriger toute lacune soulevée dans les conclusions de l'audit.
2. Rencontrer périodiquement le responsable de l'audit interne sans la présence de membres de la direction et de l'auditeur des actionnaires.

D. Supervision du système de contrôle interne de la Société

1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
 - a. les systèmes de contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière;
 - b. la conformité de la Société à ses politiques et pratiques en matière d'éthique commerciale;
 - c. le respect par les administrateurs, les dirigeants et les autres membres de la direction, de la politique de communication de l'information de la Société; et
 - d. les relations du comité d'audit avec les autres comités du conseil d'administration, la direction et les comités d'audit des filiales consolidées de la Société.
2. Examiner le processus relatif aux attestations devant être incluses dans les documents publics d'information de la Société et en discuter avec le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société.
3. Examiner les contrôles et les procédures en matière de communication de l'information de la Société, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard.
4. Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes adressées à la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit ainsi que des procédures permettant aux employés de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
5. Rencontrer périodiquement la direction sans la présence de l'auditeur des actionnaires et de l'auditeur interne.

E. Supervision de la gestion des risques de la Société

1. Examiner les questions suivantes, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
 - a. les processus de la Société aux fins de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation et, si nécessaire, de la déclaration de risques stratégiques, opérationnels, réglementaires et généraux auxquels la Société est exposée, ainsi que les mesures prises par cette dernière pour surveiller et limiter ces risques, y compris :
 - les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée, y compris la prévention de la fraude;
 - les principaux risques opérationnels auxquels la Société est exposée, y compris les plans de continuité des activités de la Société, les plans en cas d'arrêt de travail et les plans de reprise après sinistre;
 - les principaux risques liés à la surveillance des fournisseurs auxquels la Société est exposée;
 - les principaux risques liés à la sécurité auxquels la Société est exposée, y compris la sécurité physique, la sécurité de l'information et la cybersécurité, ainsi que les tendances en matière de sécurité qui pourraient avoir une incidence sur la Société et sur ses activités;

- les principaux risques auxquels la Société est exposée en matière de conformité et d'obligations juridiques, y compris la réglementation, la protection de la vie privée et la gestion des documents ainsi que les risques environnementaux et les tendances en matière d'environnement qui pourraient avoir une incidence sur la Société et sur ses activités.

2. Examiner et surveiller la conformité de la Société aux politiques internes énumérées ci-dessous, ainsi que les progrès réalisés par la Société en vue de corriger toute lacune importante à cet égard, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil d'administration :
 - a. les politiques en matière de sécurité, notamment la protection physique des actifs et la sécurité des réseaux et des systèmes d'information de la Société; et
 - b. la politique environnementale et les systèmes de gestion des questions environnementales.
3. S'il y a lieu, faire en sorte que les filiales de la Société établissent une politique environnementale et des systèmes de gestion des questions environnementales, examiner ceux-ci et présenter des rapports à cet égard au conseil d'administration.

F. Indépendance journalistique

1. Considérer et approuver, sur recommandation du chef de la direction, la nomination et la cessation d'emploi du président, CTV News.
2. Au moins une fois par année, obtenir et examiner un rapport préparé par le président, CTV News, portant sur la conformité à la Politique sur l'indépendance journalistique de la Société.

G. Conformité aux exigences prévues par la loi

1. Examiner le caractère adéquat du processus adopté par la Société en vue de se conformer aux lois et aux règlements, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.
2. Recevoir périodiquement des rapports préparés par le chef du service juridique de la Société concernant les litiges importants potentiels ou en cours de la Société.

III. Évaluation du comité d'audit et présentation de rapports au conseil d'administration

- A. Annuellement, le comité d'audit évalue et examine sa performance en collaboration avec le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration.
- B. Annuellement, le comité d'audit examine le caractère adéquat de son mandat et en discute avec le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration.
- C. Le comité d'audit rend périodiquement compte de ses activités au conseil d'administration.

IV. Conseillers externes

Le comité d'audit a le pouvoir d'engager des conseillers juridiques externes et d'autres conseillers externes lorsqu'il le juge à propos afin de lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions. La Société fournit les fonds nécessaires à l'obtention des services de ces conseillers, comme il est déterminé par le comité d'audit.

V. Composition du comité

Le comité d'audit se compose du nombre d'administrateurs, en aucun cas inférieur à trois, que le conseil d'administration peut fixer de temps à autre par résolution. Les membres du comité d'audit sont tenus de respecter les exigences relatives à leur indépendance et à leur expérience ainsi que les autres exigences relatives à leurs fonctions au sein du comité d'audit comme il est déterminé par le conseil d'administration conformément aux lois, règles et règlements applicables.

VI. Président du comité d'audit

Le président du comité d'audit est nommé par le conseil d'administration. Il dirige le comité d'audit quant à tous les aspects du travail de celui-ci et il est chargé de gérer efficacement les affaires de ce comité et de s'assurer qu'il est adéquatement organisé et fonctionne efficacement. Plus spécifiquement, le président du comité d'audit :

- A. dirige le comité d'audit de façon qu'il s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités efficacement, comme il est décrit ailleurs dans le présent mandat et de toute autre façon appropriée;
- B. s'assure, de concert avec le président du conseil et le chef de la direction, que la direction et les membres du comité d'audit entretiennent des rapports utiles;
- C. préside les réunions du comité d'audit;
- D. établit, de concert avec le chef de la direction, le Secrétariat corporatif et le président du conseil, la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité d'audit;
- E. examine, de concert avec le chef de la direction, le chef des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres dirigeants, le plan de travail annuel et l'ordre du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les questions requises sont portées à l'attention du comité d'audit afin que celui-ci soit en mesure de s'acquitter efficacement de ses obligations et de ses responsabilités;
- F. s'assure, de concert avec le président du conseil, que toutes les questions nécessitant l'approbation du comité d'audit sont soumises au comité de façon appropriée;
- G. s'assure d'une bonne communication des renseignements au comité d'audit et examine, avec le chef de la direction, le chef des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres dirigeants, le bien-fondé des documents soumis à l'appui des propositions de la direction, et les dates de leur présentation;
- H. donne au conseil d'administration un compte rendu des questions examinées par le comité d'audit et des décisions prises ou des recommandations formulées par celui-ci à la réunion du conseil d'administration suivant toute réunion du comité d'audit; et
- I. exécute les tâches particulières ou s'acquitte des fonctions que lui confie le conseil d'administration.

VII. Durée du mandat

Les membres du comité d'audit sont nommés ou remplacés par résolution du conseil d'administration afin d'exercer leur mandat à compter de leur nomination jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient ainsi nommés.

VIII. Procédure relative aux réunions

Le comité d'audit établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Le comité d'audit se réunit à huis clos séparément sans la présence de membres de la direction, de l'auditeur interne et de l'auditeur des actionnaires à chacune de ses réunions régulièrement prévues.

IX. Quorum et vote

À moins qu'il n'en soit décidé autrement de temps à autre par résolution du conseil d'administration, deux membres du comité d'audit constituent le quorum aux fins des délibérations sur une question à une réunion. En l'absence du président du comité d'audit à une réunion, la présidence de la réunion est exercée par le membre présent qui est choisi par tous les membres présents. Au cours d'une réunion, toutes les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas toute question est tranchée à l'unanimité.

X. Secrétaire

À moins qu'il en soit décidé autrement par résolution du conseil d'administration, le secrétaire de la Société ou son délégué agit à titre de secrétaire du comité d'audit.

XI. Vacance

Toute vacance survenant à quelque moment que ce soit sera pourvue par résolution du conseil d'administration.

XII. Registres

Le comité d'audit tient les registres qu'il juge nécessaires quant à ses délibérations et rend compte régulièrement au besoin de ses activités et de ses recommandations au conseil d'administration.

bce.ca